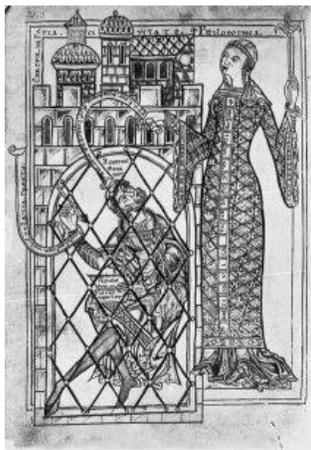


## UFR DE PHILOSOPHIE



**Master mention « Philosophie »**  
**Parcours-type « Philosophie politique et Éthique »**

**Responsable du parcours**  
**Madame Céline Spector**

**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS**  
**Année universitaire 2023/2024**

## Sommaire

<b>1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION</b> .....	<b>4</b>
1.1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE.....	4
1.2. INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES .....	4
1.3. CONTROLE DES CONNAISSANCES .....	4
1.4. DATES DE RENTREE .....	6
1.5. CONTACTS .....	6
<b>2. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>7</b>
2.1. OBJECTIFS DE LA FORMATION .....	7
2.2. ÉQUIPE DE FORMATION ET THEMATIQUES DE RECHERCHE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS.....	7
2.3. MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS, CREDITS ECTS/COEFFICIENTS .....	9
<b>3- L'ANNÉE DE MASTER 1</b> .....	<b>11</b>
3.1. COURS DE TRONC COMMUN (UE 1) .....	11
3.1.1. M1/2PHPO13 Cours de tronc commun I.....	11
3.1.2. M1/2PHPO14 Cours de tronc commun II .....	12
3.1.3. M1/2PHPO15 Cours de tronc commun III.....	13
3.2. TD (UE2 & UE3) .....	13
3.2.1. TD1 : philosophie politique (UE2) .....	13
M1/2PHPO21 TD 1, groupe 1 : Fiona Henderson (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestres).....	13
M1/M2PHPO21 TD 1 groupe 2 : Sean McStravick (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestres).....	14
3.2.2. TD 2 : philosophie morale (UE3).....	15
M1/2PHPO31 TD 2 groupe 1 : Théo Courdavault (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestres).....	15
M1/2PHPO31 TD 2 groupe 2 : Anne Morvan (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestres) .....	16
3.3. SEMINAIRES DE FORMATION A LA RECHERCHE (UE4, UE5 & UE6).....	17
M1/M2PHPO42/52 : Séminaire d'éthique intergénérationnelle. Resp. : Stéphane Chauvier (S1) & Jean-Cassien Billier (S2).....	17
M1/M2PHPO43/53 : Séminaire de philosophie morale. Resp. : Louis Guerpillon.....	18
M1/2PHPO44/54 Séminaire d'éthique environnementale et des technologies. Resp. : Michel Puech .....	19
M1/M2PHPO45/55 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Céline Spector.....	20
M1/M2PHPO46/56 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Pierre-Henri Tavoillot.....	21
3.4. UE7 METHODOLOGIE M1/2PHPO70 .....	22
<b>4. L'ANNÉE DE MASTER 2</b> .....	<b>23</b>
4.1. MEMOIRE DE RECHERCHE (UE5) .....	23
4.2. SEMINAIRES DE FORMATION A LA RECHERCHE (UE1 & UE2) .....	23

<i>M3/M4PHPO11/21 : Séminaire de philosophie morale et politique. Resp. : Stéphanie Roza .....</i>	<i>23</i>
<i>M3/M4PHPO12/22 : Séminaire de philosophie morale. Resp. : Louis Guerpillon.....</i>	<i>24</i>
<i>M3/M4PHPO13/23 : Séminaire de philosophie du droit. Resp. : Jean-Cassien Billier .....</i>	<i>25</i>
<i>M3/M4PHPO14/24 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Céline Spector.....</i>	<i>27</i>
<i>M3/M4PHPO15/25 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Pierre-Henri Tavoillot.....</i>	<i>28</i>
<b>4.3. TD DE TRONC COMMUN .....</b>	<b>28</b>
<b>4.3.1. TD de lecture de textes (UE3).....</b>	<b>28</b>
M3/M4PHPO30 : groupe 1.....	28
M3/M4PHPO30 : groupe 2.....	30
<b>4.3.2. TD spécialisé (UE4).....</b>	<b>31</b>
M3/M4PHPO41 : Philosophie de la violence politique .....	31
M3/M4PHPO44 : Philosophie de l'histoire .....	32
<b>4.4. SEMINAIRE COMMUN DE RECHERCHE UE6 M3/4PHPO60 .....</b>	<b>34</b>
<b>5. JOURNEES D'ETUDE ET COLLOQUES .....</b>	<b>34</b>
<b>6. INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS .....</b>	<b>34</b>
<b>7. ÉCHANGES INTERNATIONAUX .....</b>	<b>35</b>

# 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION

## 1. 1. Inscription administrative

L'admission en M1 se fait exclusivement *via* l'application nationale « mon master » <https://www.monmaster.gouv.fr>, y compris pour les étudiants en reprise d'études. Une fois régulièrement admis, les étudiants doivent procéder à leur inscription administrative à Sorbonne Université.

L'admission en M2 pour les étudiants venant d'une autre université se fait *via* l'application e-candidat : <https://candgest-2024.sorbonne-universite.fr/#!accueilView>. Les étudiants de Sorbonne Université qui souhaitent changer de parcours-type entre le M1 et le M2 doivent également passer par la procédure e-candidat. En revanche, les étudiants inscrits en M1 de politique et éthique en 2022-2023 n'ont pas à être à nouveau admis et peuvent donc procéder directement à leur inscription administrative.

La procédure d'inscription administrative est décrite ici : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives>.

## 1.2. Inscriptions pédagogiques

Une fois inscrits administrativement à Sorbonne Université, les étudiants doivent procéder à leurs inscriptions pédagogiques auprès de l'UFR durant le mois de septembre.

### Dates des inscriptions pédagogiques :

- **Master 1** : ouverture des IPWEB sur l'ENT étudiant à partir du **10 septembre 2024** (consultez l'ENT étudiant pour connaître la date précise de début des inscriptions).
- **Master 2** : fiche à télécharger sur le site de l'UFR début septembre 2024 et à remettre au secrétariat de l'UFR.

■ Attention : les inscriptions pédagogiques se font à chaque semestre et conditionnent l'inscription aux examens et, par conséquent, la possibilité de valider les UE du master.

Lors de leurs inscriptions pédagogiques, les étudiants ont le choix entre une inscription en régime de contrôle continu et une inscription en régime de dispense d'assiduité.

Le régime de contrôle continu est le régime normal. L'inscription en régime de dispense d'assiduité est une inscription dérogatoire qui peut être accordée, sur décision du directeur de l'UFR, aux étudiants ayant une activité professionnelle, ayant des enfants à charge, inscrits dans deux cursus indépendants, aux étudiants handicapés, aux sportifs de haut niveau, aux étudiants engagés dans la vie civique ou aux étudiants élus dans les Conseils.

Les étudiants répondant à l'une de ces conditions doivent faire la demande d'une inscription en régime de dispense d'assiduité, avec justificatifs, auprès du secrétariat de l'UFR un mois au plus tard après la date du début des cours de chaque semestre universitaire. Si la situation de l'étudiant l'exige (maladie, changement de contrat de travail, etc.), le délai d'un mois pourra être repoussé. L'étudiant s'inscrit alors dans le groupe « dispensés d'assiduité » lors de ses inscriptions pédagogiques en ligne (IP web). En l'absence des justificatifs exigés, le secrétariat inscrira l'étudiant en régime de contrôle continu.

## 1. 3. Contrôle des connaissances

Conformément aux modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil académique de l'université, toutes les UE de master sont évaluées en régime de contrôle continu intégral et ***ne font donc pas l'objet d'une session de rattrapage***. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables ici : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/scolarité>

Le contrôle continu peut prendre des formes différentes qui seront précisées par l'enseignant responsable de l'UE (exercice sur table, interrogation orale, mini-mémoire, exposé, etc.).

Les étudiants dispensés d'assiduité valident leurs UE en participant au dernier examen de contrôle continu organisé par l'enseignant responsable ou en lui remettant un travail préalablement défini.

☛ *Les étudiants inscrits en régime de dispense d'assiduité doivent donc consulter régulièrement les informations postées sur l'application Moodle (décrite infra) sur laquelle figurent notamment les modalités d'évaluation qui leur seront appliquées. Ils peuvent aussi prendre contact, en début de semestre, avec l'enseignant responsable pour obtenir toute information nécessaire à la validation de l'UE.*

Les étudiants étrangers inscrits dans les programmes d'échange, notamment ERASMUS, sont soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances.

Les étudiants ayant un handicap peuvent bénéficier de mesures particulières lors des épreuves.

Les évaluations des UE de master peuvent avoir lieu durant la période de cours comme durant la période d'examens définie par le calendrier universitaire voté au CA.

Pour le calcul de la moyenne de chaque semestre, la note de chaque UE est affectée d'un coefficient égal au nombre d'ECTS (*European Credits Transfer System*) de l'UE. La répartition des ECTS par UE est détaillée *infra* p. 8-9.

Le passage de Master 1 en Master 2 est conditionné par l'obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 (éventuellement après compensation entre les deux semestres de M1).

### **Dates des jurys**

Les notes obtenues aux différentes UE sont communiquées aux étudiants quelques jours après la tenue des jurys. Le jury de master se réunira, au premier semestre, le **5 février 2025** et, au second semestre, le **4 juillet 2025**. Pour les M2, une session dérogatoire de remise tardive des mémoires est organisée au mois de septembre, avec une réunion du jury le **24 septembre 2025**.

### **Dates de remise des mémoires de Master 2**

En M2, la remise du mémoire devra avoir lieu le **6 juin 2025**. Cependant, et après accord du directeur ou de la directrice de recherche, les étudiants peuvent également remettre leur mémoire le **1<sup>er</sup> septembre 2025**, dans le cadre de la session dérogatoire de septembre.

Les mémoires doivent être remis en deux exemplaires papier au secrétariat de l'UFR ainsi qu'en un exemplaire numérique à transmettre à l'adresse : [Lettres-philosophie-memoires@sorbonne-universite.fr](mailto:Lettres-philosophie-memoires@sorbonne-universite.fr).

Une page de garde standardisée du mémoire est à télécharger à partir de la rubrique MOODLE de la spécialité ou sur l'ENT étudiant.

La soutenance du mémoire a lieu devant un jury composé d'au moins deux enseignants, dont le directeur ou la directrice de recherche.

### **Précision concernant les séminaires**

Tous les séminaires de M1 et de M2 ont lieu sous forme de séances de *deux heures par quinzaine*. Les séminaires de M1 débutent en général la première semaine de cours, ceux de M2 la deuxième. Il est, dans tous les cas, indispensable de prendre connaissance du planning des séances communiqué lors de la première séance par l'enseignant responsable du séminaire et affiché à l'UFR et sur l'ENT, ainsi que sur la plateforme MOODLE.

#### 1.4. Dates de rentrée

##### **Réunion de rentrée du parcours « Philosophie politique et éthique » :**

— M1 & M2 : le lundi **16 septembre**, de 17h à 18h30, amphi Milne Edwards, Sorbonne.

##### **Début des enseignements :**

— Le lundi 16 septembre 2024 pour l'ensemble des enseignements de M1 et les TD de M2.

— Le lundi 23 septembre 2024 pour les séminaires de M2.

#### 1.5. Contacts

##### **Gestionnaire des masters :** Madame Amélie Renault

UFR de philosophie, Sorbonne, escalier E, 2<sup>ème</sup> étage.

Téléphone : 01 40 46 26 83.

Email : lettres-philosophie-master@sorbonne-universite.fr

Ouverture du secrétariat de l'UFR de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, fermeture le lundi et le vendredi après-midi.

**Responsable de la spécialité :** Madame Céline Spector (celine.spector@sorbonne-universite.fr). Réception des étudiants le **XX**.

L'horaire de la permanence de tous les enseignants de l'UFR est affiché en début d'année au secrétariat et consultable sur le site de l'UFR.

##### **Plateforme MOODLE et information des étudiants**

<https://moodle-lettres-24.sorbonne-universite.fr>

Sur la plateforme MOODLE (chemin : sciences humaines/philosophie/master), les étudiants pourront trouver une rubrique intitulée « Informations master philosophie politique et éthique ». Toutes les informations et documents utiles à l'ensemble de la spécialité, M1 et M2, figurent dans cette rubrique. Ils trouveront également sur la plateforme, pour chacune de leurs UE, une page de cours où figurent les informations et documents postés par l'enseignant responsable de l'UE.

Cependant la plateforme MOODLE ne remplace pas l'ENT étudiant (rubrique « UFR de philosophie »), sur lequel figurent les informations relatives aux éventuelles absences des enseignants et à l'organisation des examens.

☞ *Les étudiants doivent consulter régulièrement ces deux espaces virtuels, les informations administratives et pédagogiques intéressant toute l'UFR ou toute la spécialité n'étant pas diffusées individuellement à chaque étudiant.* Il importe également que les étudiants s'inscrivent, via leur adresse électronique, à toutes les rubriques MOODLE qui les concernent (rubrique générale + cours), afin de faciliter l'envoi de messages électroniques groupés.

## 2. PRESENTATION GENERALE

### 2.1. Objectifs de la formation

Le Master de philosophie de Sorbonne Université offre, depuis plus de 20 ans, une spécialisation en philosophie politique et éthique, qu'il fut longtemps le seul, dans les universités françaises, à proposer. Sur les 500 étudiants environ que compte chaque année le Master de philosophie de Sorbonne Université (hors préparation à l'agrégation), entre 130 et 150 d'entre eux sont inscrits dans le parcours-type « politique et éthique ».

Les principaux enseignements du Master, ainsi que les travaux personnels des membres de son équipe de formation, se donnent pour but d'aborder des problématiques qui ne sont pas simplement le produit de l'histoire de la philosophie politique et de la philosophie morale, mais qui jaillissent des sociétés contemporaines elles-mêmes. Tout en fournissant aux étudiants une solide maîtrise des bases historiques, conceptuelles et doctrinales de ces disciplines, le Master vise également à leur donner les outils méthodologiques propre à leur permettre de se mesurer par eux-mêmes aux problématiques applicatives imposées par l'état présent de nos sociétés.

### 2.2. Équipe de formation et thématiques de recherche des enseignants-chercheurs

#### Professeurs

Philippe AUDEGEAN ([philippe.audegean@sorbonne-universite.fr](mailto:philippe.audegean@sorbonne-universite.fr)) : *philosophie politique de l'âge classique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) ; philosophie du droit, philosophie pénale ; philosophie des Lumières ; philosophie italienne, Lumières italiennes, Leopardi. (en délégation au CNRS en 2024-2025)*

Stéphane CHAUVIER ([stephane.chauvier@sorbonne-universite.fr](mailto:stephane.chauvier@sorbonne-universite.fr)) : *éthique économique et sociale ; éthique intergénérationnelle ; méta-éthique, métaphysique (présent au premier semestre seulement).*

Céline SPECTOR ([celine.spector@sorbonne-universite.fr](mailto:celine.spector@sorbonne-universite.fr)) : *philosophie politique, philosophie de l'histoire, philosophie du droit ; la philosophie des Lumières et son héritage ; l'Europe (généalogie de l'idée européenne, identité et solidarité) ; théories de la justice ; le libéralisme et ses critiques.*

#### Maîtres de conférences, habilités à diriger des recherches (HDR)

Michel PUECH ([michel.puech@sorbonne-universite.fr](mailto:michel.puech@sorbonne-universite.fr)) : *philosophie et éthique de la technologie et de la soutenabilité ; question de la sagesse.*

Pierre-Henri TAVOILLOT ([phtavoillot@gmail.com](mailto:phtavoillot@gmail.com)) : *éthique des âges de la vie et des générations ; philosophie de l'éducation ; philosophie politique (autorité et art de gouverner).*

#### Maître de conférences

Jean-Cassien BILLIER ([jcassienbillier@gmail.com](mailto:jcassienbillier@gmail.com)) : *éthique normative, méta-éthique, éthique appliquée ; théories de la justice ; philosophie du droit.*

Louis GUERPILLON ([louis.guerpillon@sorbonne-universite.fr](mailto:louis.guerpillon@sorbonne-universite.fr)) : *philosophie morale, philosophie allemande.*

#### Professeur agrégé (PRAG)

Anne MORVAN ([anne.morvan@inspe-paris.fr](mailto:anne.morvan@inspe-paris.fr)) : *philosophie politique, philosophie de l'éducation.*

#### Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

Cécile DEGIOVANNI ([cecile.degiovanni@gmail.com](mailto:cecile.degiovanni@gmail.com)) : *philosophie du droit.*

Fiona HENDERSON ([fdj.hdrs@gmail.com](mailto:fdj.hdrs@gmail.com)) : *philosophie politique des Lumières.*

Sean MCSTRAVICK ([spmctravick@gmail.com](mailto:spmctravick@gmail.com)), *philosophie allemande, philosophie de l'histoire.*

#### Doctorants contractuels

Marco MAFFEZZOLI ([maffezzoli96@gmail.com](mailto:maffezzoli96@gmail.com)) : *philosophie des Lumières.*

Théo COURDAVAULT ([theocourdavault@gmail.com](mailto:theocourdavault@gmail.com)) : *philosophie morale.*

#### Chargée de cours

Stéphanie ROZA, CR. CNRS, ([stephanieroza@yahoo.fr](mailto:stephanieroza@yahoo.fr)), *philosophie politique et sociale 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle.*

Jean-Baptiste JUILLARD, pr. agrégé, ([profjuillard@gmail.com](mailto:profjuillard@gmail.com)), *philosophie politique (violence politique)*



## 2. 3. Maquettes des enseignements, crédits ECTS/coefficients

### Parcours-type : Philosophie politique et éthique Master 1

<b>M1S1</b>	<b>Ects</b>	<b>Intitulé des UE</b>	<b>H. CM semaine</b>	<b>H. CM semestre</b>	<b>H. TD semaine</b>	<b>H. TD semestre</b>
		UE 1 Tronc commun 2				
	4	CTC1 Hist. philosophie politique moderne	2	26		
	4	CTC2 Intro. à l'éthique économique et sociale	1,5	19,5		
	4	CTC3 Intro. to Applied Ethics *	1,5	19,5		
	2	UE 2 TD 1 : philosophie politique			1,5	19,5
	2	UE 3 TD 2 : philosophie morale			1,5	19,5
	4	UE 4 Séminaire de spécialité du parcours (1)	1	13		
	4	UE 5 Séminaire de spécialité du parcours (2)	1	13		
	4	UE 6 Séminaire hors parcours**	1 ou 1,5	13 ou 19,5		
	2	UE 7 Méthodologie				8
<b>Total</b>	<b>30</b>		<b>8/8,5</b>	<b>104,5/110,5</b>	<b>3</b>	<b>47</b>

<b>M1S2</b>	<b>Ects</b>	<b>Intitulé des UE</b>	<b>H. CM semaine</b>	<b>H. CM semestre</b>	<b>H. TD semaine</b>	<b>H. TD semestre</b>
		UE 1 Tronc commun 2				
	4	CTC1 Hist. philosophie politique moderne	2	26		
	4	CTC2 Intro. à l'éthique économique et sociale	1,5	19,5		
	4	CTC3 Intro. to Applied Ethics*	1,5	19,5		
	2	UE 2 TD 1 : philosophie politique			1,5	19,5
	2	UE 3 TD 2 : philosophie morale			1,5	19,5
	4	UE 4 Séminaire de spécialité du parcours (1)	1	13		
	4	UE 5 Séminaire de spécialité du parcours (2)	1	13		
	4	UE 6 Séminaire hors parcours*	1 ou 1,5	13 ou 19,5		
	2	UE 7 Méthodologie				8
<b>Total</b>	<b>30</b>		<b>8/8,5</b>	<b>104,5/110,5</b>	<b>3</b>	<b>47</b>

\* Le cours de tronc commun 3 est dispensé en anglais.

\*\* Le séminaire hors parcours est à choisir dans la liste des séminaires des autres parcours du master mention « philosophie » (*Histoire de la philosophie-métaphysique-phénoménologie, Esthétique et philosophie de l'art, Philosophie des sciences, de la connaissance et de l'esprit, Mondes arabes et musulmans*) ou dans les séminaires du master I de sociologie.

## Master 2

<b>M2S3</b>	<b>Ects</b>	<b>Intitulé des UE</b>	<b>H. CM semaine</b>	<b>H. CM semestre</b>	<b>H. TD semaine</b>	<b>H. TD semestre</b>
	7	UE1 Séminaire 1*	1	13		
	7	UE2 Séminaire 2**	1	13		
	4	UE3 Textes de philosophie politique ou d'éthique contemporains			1,5	19,5
	4	UE4 TD de spécialisation, au choix : Philosophie du droit Philosophie de l'histoire			1,5	19,5
	7	UE5 Mémoire : travail d'étape				
	1	UE 6 Séminaire commun de recherche	1	12		
<b>Total</b>	<b>30</b>		<b>3</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>39</b>

<b>M2S4</b>	<b>Ects</b>	<b>Intitulé des UE</b>	<b>H. CM semaine</b>	<b>H. CM semestre</b>	<b>H. TD semaine</b>	<b>H. TD semestre</b>
	4	UE1 Séminaire 1*	1	13		
	4	UE2 Séminaire 2**	1	13		
	3	UE3 Textes de philosophie politique ou d'éthique contemporains			1,5	19,5
	3	UE4 TD de spécialisation, au choix : Philosophie du droit Philosophie de l'histoire			1,5	19,5
	15	UE5 Mémoire				
	1	UE 6 Séminaire commun de recherche	1	12		
<b>Total</b>	<b>30</b>		<b>3</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>39</b>

\*Le Séminaire 1 est celui du directeur du Mémoire.

\*\*Le Séminaire 2 est à choisir dans la liste des séminaires du parcours-type « Philosophie politique et éthique ».

### 3- L'ANNÉE DE MASTER 1

L'année de Master I comporte cinq enseignements de tronc commun, trois CM (3.1.) et deux TD (3.2.), ainsi que trois séminaires de formation à la recherche (3.3), auxquels s'ajoutent des séances de méthodologie (3.4).

#### 3.1. Cours de tronc commun (UE 1)

Les trois cours de tronc commun (CTC) sont assurés par Céline Spector (CTC1, 2h hebdo.), par Stéphane Chauvier & Jean-Cassien Billier (CTC2, 1,5h hebdo.) et par Jean-Cassien Billier (CTC3, 1,5h hebdo.). Ces trois cours visent à fournir aux étudiants un socle commun de connaissances fondamentales, le premier en mettant l'accent sur la dynamique de l'histoire de la philosophie politique moderne, le second en proposant une introduction systématique à l'éthique économique et sociale, le troisième en proposant un panorama des grands thèmes de l'éthique appliquée contemporaine. *Ce dernier enseignement est dispensé en anglais.*

##### 3.1.1. M1/2PHPO13 Cours de tronc commun I

#### Céline Spector

##### *Histoire de la philosophie politique moderne.*

Doit-on envisager la modernité politique comme l'avènement des théories du droit naturel et du contrat social ? En accordant toute son importance aux théories de l'art de gouverner, ce cours esquissera une généalogie de la modernité politique. Les théories de Hobbes, Locke, Montesquieu et Rousseau seront au cœur de nos analyses : le cours se proposera de revenir sur les controverses du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle relatives à la souveraineté, la propriété, la citoyenneté et la liberté.

Les deux semestres seront organisés de la manière suivante :

S1. Les premières théories du contrat social (Hobbes, Locke)

S2. Consentement et art de gouverner (Montesquieu, Rousseau)

*Sources primaires :*

- Machiavel, *Le Prince*, trad. M. Gaille, Paris, Le livre de Poche, 2000 ; *Le Prince*, trad. Yves Lévy, Paris, GF, 1980
- Machiavel, *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, trad. Alessandro Fontana et Xavier Tabet, Paris, Gallimard, 2004
- Hobbes, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1974, 2000, chap. X à XXVI.
- Locke, *Traité du gouvernement civil*, tr. D. Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1992 ; trad. J.-F. Spitz, PUF, 1995.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, livres I à XIX.
- Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, B. Bachofen et B. Bernardi éd., Paris GF-Flammarion, 2001.
- Rousseau, *Du contrat social*, B. Bernardi éd., Paris, GF-Flammarion, 2001.

*Autres lectures recommandées :*

- Althusser L., *Politique et histoire, Cours à l'ENS, 1955-1972*, F. Matheron éd., Paris, Seuil, 2006.
- Audier S., *Les Théories de la république*, Paris, La Découverte, 2004.
- Manent P., *Naissances de la politique moderne. Machiavel, Hobbes, Rousseau*, 1977, rééd. Paris, Payot, 2007.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, « Champs essais », 2012.
- Strauss L., « Les trois vagues de la modernité », in *La Philosophie politique et l'histoire*, trad. O. Seyden, Paris, librairie Générale Française, 2008, p. 211-235.

- Strauss L., *Droit naturel et histoire*, trad. M. Nathan et E. de Dampierre, Paris, Flammarion, 1986.
- Terrel J., *Les Théories du pacte social*, Paris, Seuil, 2001.

### 3.1.2. M1/2PHPO14 Cours de tronc commun II

#### Stéphane Chauvier (S1) & Jean-Cassien Billier (S2)

##### *Introduction à l'éthique économique et sociale*

« La présupposition première de toute existence humaine [est] que les hommes doivent être à même de vivre. Mais, pour vivre, il faut avant tout boire, manger, se loger, s'habiller et quelques autres choses encore. Le premier fait [...] est donc la production des moyens permettant de satisfaire ces besoins, la production de la vie matérielle elle-même. » (Marx, *L'idéologie allemande*, Éditions sociales, 2012, p. 26.)

Toutes les sociétés humaines doivent consacrer une partie de leurs ressources, humaines comme naturelles, à produire les biens et les services indispensables à la subsistance de leurs membres autant qu'à leur bien-être. Cela est vrai aussi bien des sociétés primitives de chasseurs-cueilleurs que des sociétés industrielles modernes. La répartition des tâches productives autant que des biens et des services entre les sociétaires constitue donc l'une des premières fonctions de toute organisation sociale et le bon ou le mauvais accomplissement de cette fonction détermine, pour une part importante, la qualité globale d'une société humaine : une société qui ne produit pas assez pour nourrir ses membres ou qui produit trop au risque de dégrader l'environnement naturel ou encore qui laisse se développer entre ses membres de très profondes inégalités de bien-être peut difficilement passer pour une bonne société, quelle que soit par ailleurs ses « performances » dans d'autres dimensions de la vie sociale.

Cependant, il serait illusoire de penser que la bonne organisation économique d'une société ne dépend que de la compétence et de l'honnêteté de ses gouvernants. Il est peu de gouvernants contemporains qui ne souhaitent assurer le plein emploi, favoriser la croissance, réduire les inégalités ou préserver l'environnement, ne serait-ce que parce que, dans une société démocratique, ce peut être une condition de leur réélection. Mais, pour atteindre ces fins, ils ne doivent pas seulement résoudre des problèmes techniques, relevant de la seule expertise scientifique : ils doivent aussi arbitrer entre des appréciations contrastées voire conflictuelles de ce qu'il est juste ou injuste d'imposer aux sociétaires en matière économique et sociale : est-il juste de taxer les très hauts revenus à des fins de redistribution ? Est-il juste de contraindre les chômeurs à accepter les emplois qu'on leur propose, quels qu'ils soient ? Est-il juste d'interdire à une entreprise de délocaliser ses activités à l'étranger ? Est-il juste d'orienter voire de contraindre la consommation des sociétaires en raison des effets externes négatifs qu'elle peut avoir ?

Si l'on appelle éthique la théorie rationnelle de ce que des êtres humains se doivent les uns aux autres (ainsi éventuellement qu'à des créatures non humaines) dans tels ou tels secteurs de leurs interactions sociales, on peut appeler éthique économique et sociale la partie de l'éthique qui s'emploie à déterminer ce que des êtres humains se doivent les uns aux autres du fait de participer à un même « procès social de production » (Marx).

L'objectif de ce cours sera de présenter systématiquement les thèmes centraux de l'éthique économique et sociale et, au-delà d'eux, les grands clivages éthiques et politiques qui divisent les membres des sociétés contemporaines dès qu'il s'agit de déterminer ce qu'est l'ordre économique juste et bon d'une société.

☞ Le cours du premier semestre, assuré par Stéphane Chauvier, sera consacré au mode d'organisation économique qui est la base des sociétés contemporaines, l'économie marchande capitaliste : ses mérites, ses limites, ses critiques. Le cours du second semestre, assuré par Jean-Cassien Billier, sera consacré aux théories contemporaines de la justice et aux diverses manières de faire tendre une économie de marché vers un idéal de justice distributive.

*Bibliographie introductive* : Christian Ansperger & Philippe Van Parijs, *Éthique économique et sociale*, Paris, La Découverte, “Repères”, 2000 ; Daniel M. Hausman & Michael S. McPherson, *Economic Analysis, Moral Philosophy and Public Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996<sup>1</sup>, 2006<sup>2</sup>.

### 3.1.3. M1/2PHPO15 Cours de tronc commun III

#### Jean-Cassien Biller

##### **Semestre 1— Introduction to Applied Ethics**

The objective of the course is to provide a detailed introduction to applied ethics. The course will explore ethical issues related to moral status (children, abortion, reproductive technology, genetic engineering, animals, environmental ethics, surrogate motherhood), personal lives (sexuality, family, love), life and death (euthanasia and physician-assisted Suicide, capital punishment, war), justice and international relations (immigration, national autonomy, world hunger), just society (racism, education, affirmative action, freedom of speech and religion, hate crimes, whistle-blowing, corporate responsibility). All these issues will be linked with meta-ethics questions and various options in normative ethics. The course will be given in English.

*Bibliography*: R.G. Frey and Christopher Wellman (ed.), *A Companion to Applied Ethics*, Oxford, Blackwell, 2003. A detailed bibliography will be provided during the course.

##### **Semestre 2 — Public Health and Medical Ethics**

This course will focus on a range of issues in public health and medical ethics. Public Health Ethics: Health, Disease and the Goal of Public Health; Screening Programs; Allocation of Scarce Resources: Theories of Justice and Health ;The Challenge of Infectious Disease : (a) Immunization : Vaccination Ethics; (b) Ethics of Epidemics : The Patient as Victim and Vector; (c) Quarantine and Civil Liberties. Medical Ethics: Medical Codes and Oaths; Truth Telling; Medical Confidentiality; Principlism: For and Against; Euthanasia and Physician Assisted Suicide; Reproductive Choice, Selective Reproduction and Eugenics; Savior Sibling; Selling/Giving Organs, Gametes, and Surrogacy Services.

*Bibliography*: Dawson, Angus (ed.), *Public Health Ethics. Key Concepts and Issues in Policy and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011; Holland, Stephen, *Public Health Ethics*, Cambridge, Polity Press, 2015; Hope, Tony, *Medical Ethics. A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2004; Jonsen, Albert R., *A Short History of Medical Ethics*, Oxford, Oxford University Press, 2000; Rhodes, Rosamond *et alii* (ed.), *The Blackwell Guide to Medical Ethics*, Oxford, Blackwell, 2007.

### 3.2. TD (UE2 & UE3)

Les étudiants doivent valider deux TD, un TD 1 de philosophie politique et un TD 2 de philosophie morale. Pour chacun de ces deux TD, les étudiants ont le choix entre deux groupes de TD détaillés ci-dessous.

#### 3.2.1. TD1 : philosophie politique (UE2)

Les étudiants s’inscrivent dans l’un des deux groupes de TD qui seront assurés, aux deux semestres, l’un par Fiona Henderson, l’autre par Sean McStravick.

#### **M1/2PHPO21 TD 1, groupe 1 : Fiona Henderson (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres)**

##### ***La guerre et la paix au XVIII<sup>e</sup> siècle***

Nous consacrerons ce TD à l’étude des concepts de guerre et de paix tels qu’ils se fondent sur les approches historiques et politiques des philosophes du siècle des Lumières. Il s’agira de comprendre la manière dont ces derniers articulent leur conception du pouvoir politique à celle de la régulation des relations entre les États. Depuis Montesquieu jusqu’à Kant, en passant par

l'abbé de Saint-Pierre et Rousseau, nous tâcherons de comprendre les mécanismes de régulation de la guerre et de promotion de la paix qui émergent au sein de la philosophie politique du XVIIIème siècle.

**Textes à l'étude :** (une plaquette de textes sera distribuée au début du premier semestre)

- Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, (1748) : livres I, VIII, IX, X, XX et XXI, édition Derathé, Paris, Classiques Garnier, 1973 (tomes 1 et 2). Pour aller plus loin : <https://montesquieu.ens-lyon.fr>.
- Rousseau, *Principes du droit de la guerre, écrits sur la paix perpétuelle*, Blaise Bachofen et Céline Spector (dir.) ; Bruno Bernardi et Gabriella Silvestrini (éd.), Paris, Vrin, 2008.
- Kant, *Projet de paix perpétuelle* (1795), Gibelin (trad.), Paris, Vrin, 1999, Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (1784), Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784).

**Bibliographie indicative :**

- *La guerre des philosophes*, Thomas Berns, PUF, Paris, 2019.
- Les articles de Jean Terrel : guerre, paix dans le « dictionnaire Montesquieu » : <https://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/accueil>.
- J. Terrel, « À propos de la conquête : droit et politique chez Montesquieu », Revue Montesquieu, n°8, (2006).
- C. Spector, « Le Projet de paix perpétuelle : de Saint-Pierre à Rousseau », dans *Rousseau, Principes du droit de la guerre. Écrits sur la Paix Perpétuelle*, B. Bachofen et C. Spector (dir.), B. Bernardi et G. Silvestrini (éd.), Paris, Vrin, 2008, p. 229-294.
- C. Larrère, « L'état de guerre et la guerre entre les États : JJ Rousseau et la critique du Droit naturel », in *Bataille, l'armée, la gloire*, Actes du Colloque de Clermont Ferrand, 1983.

### **M1/M2PHPO21 TD 1 groupe 2 : Sean McStravick (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres)**

#### **Lecture des Principes de la philosophie du droit de Hegel (semestre 1 et 2)**

Ce TD proposera une lecture cursive des *Principes de la philosophie du droit*. Cet ouvrage difficile prend en charge une réexposition de la doctrine de l'esprit objectif, élaborée dans la *Philosophie de l'esprit* : il s'agit d'exposer la manière dont les humains produisent un monde proprement humain – une « seconde nature » qui se substitue au monde naturel en instituant son propre régime de règles à sa place. De ce point de vue, les *Principes de la philosophie du droit* cherchent à décrire ce en quoi consiste l'existence humaine en tant qu'elle s'ancre dans un monde partagé, traversé par des normes, des rapports intersubjectifs ou encore des institutions. L'ouvrage est construit autour d'un triple problème. D'où vient que les humains ont un droit à prendre possession des choses extérieures et ce faisant, à convertir la nature extérieure en une réalité *marquée* par l'humain et, en dernière analyse, échangeable ? Pourquoi faut-il que les actions soient imputables à des sujets et inscrites dans un univers normatif qui les transcendent pour qu'un monde partagé soit possible ? Dans quelle mesure les humains sont-ils autonomes et libres si leur subjectivité est traversée de loin en loin par un monde d'institutions (mariage, corporations, État) ?

L'objet de ce TD est d'examiner les principaux enjeux et concepts qui jalonnent l'ouvrage de Hegel. Le travail s'organisera autour de l'analyse conjointe d'extraits tirés de ce texte et de points de cours relatifs à la conceptualité et à la méthode hégélienne. Nous chercherons également à réinscrire la pensée de Hegel dans l'histoire de la philosophie politique qui en constitue la trame intertextuelle (Platon, Montesquieu, Locke, etc.), et à l'ouvrir sur des problématiques de philosophie politique plus contemporaines (droits de l'homme, écologie, féminisme, etc.).

Le premier semestre sera consacré aux deux premières parties de l'ouvrage (la théorie du « droit abstrait » et de la « moralité ») et le second semestre sera consacré à la théorie de la « vie éthique » ou *Sittlichkeit* (famille, société civile, Etat).

Bibliographie indicative :

### *Textes de référence pour Hegel*

- Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, trad. J.-F. Kervégan, Paris, PUF, 2013.
- Hegel, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 3 vol., 1979-2004.
- Hegel, *La philosophie de l'histoire*, trad. M. Bienenstock, C. Bouton, J.-M. Buée, G. Marmasse, D. Wittmann, Paris, Le livre de poche, coll. La pochotèque, 2009.

### *Littérature secondaire*

- B. Bourgeois, *La pensée politique de Hegel*, Paris, PUF, 1969.
- T. Brooks, *Hegel's political philosophy – A systematic reading of the Philosophy of Right*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2007.
- E. Fleischmann, *La philosophie politique de Hegel*, Paris, éditions Gallimard, 1992.
- J.-F. Kervégan (dir.), *Hegel penseur du droit*, Paris, CNRS éditions, 2004.
- J.-F. Kervégan, *L'effectif et le rationnel, Hegel et l'esprit objectif*, Paris, Vrin, 2007.
- G. Marmasse, *Force et fragilité des normes*, Paris, PUF, 2011.
- Novakovic, *Hegel on Second Nature in Ethical Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.
- Nuzoo, *Memory, history, justice in Hegel*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.
- Taylor, *Hegel et la société moderne*, trad. P. R. Desrosiers, Paris, Les éditions du Cerf, 1998.
- Testa, *La natura del riconoscimento*, Milano, Mimesis edizioni, 2010.
- J.-L. Vieillard-Baron, *Hegel, penseur du politique*, Paris, éditions du Félin, 2006.

### **3.2.2. TD 2 : philosophie morale (UE3)**

Les étudiants s'inscrivent dans l'un des deux groupes de TD qui seront assurés l'un par Théo Courdavault (aux deux semestres), l'autre par Anne Morvan (aux deux semestres).

#### **M1/2PHPO31 TD 2 groupe 1 : Théo Courdavault (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres)**

##### ***Semestre 1— L'éducation morale : enjeux éthiques et problèmes pratiques***

L'éducation morale, contrairement à celle du corps ou de l'esprit, ne se propose pas seulement de développer les puissances de l'individu, mais aussi d'orienter la volonté qui doit les diriger. Elle a pour but de produire des êtres humains disposés à bien agir envers eux-mêmes et envers leurs semblables. Cette formation du « cœur », pour reprendre la terminologie du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'est constituée comme un des piliers de nos systèmes démocratiques en remplissant un double objectif. Elle assume d'abord une fonction émancipatrice : en libérant la volonté des contraintes naturelles et sociales (la « tyrannie » de la sensibilité et le joug de l'opinion), elle vise l'autonomie individuelle. Mais, d'un autre côté, elle entend aussi produire l'adhésion libre à des valeurs communes dont dépendent nos comportements au sein du groupe. De ces ambitions découlent une série de problèmes spécifiques sur lesquels nous reviendrons dans ce TD. Comment peut-on prétendre former, à travers le rapport maître/élève, un jugement indépendant ? Qu'est-ce qui distingue la transmission libre des valeurs d'un conditionnement social ? Peut-on réellement articuler émancipation du jugement et éducation au Bien, sans renoncer à l'un et à l'autre ? Pour approfondir ces questionnements nous proposerons un parcours historique à travers le commentaire de textes pédagogiques. Nous partirons des réflexions de Rousseau dans l'*Émile*, puis nous étudierons ses prolongements et ses critiques à travers des textes de Kant, de Durkheim et de Martha Nussbaum.

##### **Bibliographie indicative :**

- ROUSSEAU J.J., *Émile ou de l'éducation*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2009.
- KANT E., *Réflexions sur l'éducation*, Paris, Vrin, 2018.
- DURKHEIM É., *L'éducation morale*, Paris, PUF coll. « Quadrige », 2012.
- DURKHEIM É., *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2022.

- NUSSBAUM M., *Les émotions démocratiques: comment former le citoyen du XXIe siècle ?*, Paris, Flammarion, 2020.
- REBOUL O., *La philosophie de l'éducation*, Paris, PUF coll. « Que sais-je ? », 2018.

### **Semestre 2— L'égoïsme entre neutralité et inhumanité**

Ce TD se propose d'interroger la figure de l'égoïsme compris minimalement comme indifférence à la souffrance d'autrui. Quel statut faut-il donner à celui qui ne se préoccupe ni du sort de la collectivité en général ni de ceux qui l'entourent immédiatement, pourvu que ses intérêts soient à l'abri ? Doit-on comprendre cette posture comme un simple défaut de motivation, une forme de neutralité ? Ou bien comme un effort actif pour réprimer les sentiments moraux et faire taire la voix de la conscience ? Le problème de l'égoïsme sera pour nous l'occasion d'examiner la question classique de l'existence de sentiments moraux censés définir une forme d'*humanité*. Nous nous demanderons également à quel degré l'égoïsme peut-être moralement condamnable. Peut-on reprocher à celui qui respecte extérieurement la liberté et la dignité d'autrui de ne pas faire preuve de bienveillance à son égard ? Nous nous pencherons ici sur la tension entre les deux maximes classiques de l'action morale : d'un côté, « ne pas faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fasse », de l'autre « aimer son prochain comme soi-même ».

#### **Bibliographie indicative :**

- ROUSSEAU J.J., *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, GF, 2008.
- HUME D., *Enquête sur les principes de la morale [suivi de] L'histoire naturelle de la religion*, Paris, Vrin, 2002.
- KANT E. *Fondements de la métaphysique des Mœurs*, trad. V. Delbos, Paris, Vrin, 1992.
- KANT E., *Doctrine de la vertu, Métaphysique des Mœurs Deuxième partie*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 1996.
- TERESTCHENKO M., *Un si fragile vernis d'humanité: banalité du mal, banalité du bien*, Paris, la Découverte, coll. « Recherches », 2005.
- JAFFRO L., *Le sens moral: une histoire de la philosophie morale de Locke à Kant*, Paris, PUF, 2000.

### **M1/2PHPO31 TD 2 groupe 2 : Anne Morvan (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres)**

#### **Semestre 1 – Morale, sensibilité et intérêt**

Il peut sembler légitime, au premier abord, d'associer la morale à l'exercice d'une rationalité désintéressée, ou à tout le moins au seul intérêt supérieur de la raison pratique. Cependant, cette position ne va pas sans poser problème et il n'est pas certain que la sensibilité soit uniquement, voire fondamentalement, orientée vers le profit personnel ou le plaisir égoïste, amoral et peut-être immoral. Ce TD sera l'occasion de réfléchir aux conditions d'une sensibilité morale à travers l'étude précise de textes et de traditions philosophiques classiques – notamment du XVIII<sup>ème</sup> siècle – en cherchant à élucider un certain nombre de problèmes : comment le sentiment peut-il acquérir une dimension normative ? Une morale des sentiments peut-elle se passer des lumières de la raison ? Un sens moral constitue-t-il notre jugement moral ou favorise-t-il aussi l'action droite ? Pour ce faire, nous nous intéresserons notamment à la manière dont Hutcheson, Rousseau et Smith cherchent à penser l'articulation entre morale et intérêt en se confrontant au scandale qu'a constitué la publication de la Fable des Abeilles de Mandeville.

#### **Bibliographie indicative :**

- Hobbes, *Léviathan* « choix de chapitres », Paris, GF, 2017.
- Mandeville, *La Fable des abeilles*, Paris, Agora-Pocket, 2017.

- Hutcheson, *Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté et de la vertu*, Paris, Vrin, 2015.
- Smith, *Théorie des sentiments moraux*, Paris, PUF-Quadrige, 2014.
- Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, GF, 2008 ; *Émile*, Paris, GF, 2009.
- Hume, *La morale, Traité de la nature humaine Livre III*, Paris, GF, 1993.
- Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Le Livre de poche, 1993.
- Laurent Jaffro (dir.), *Le sens moral. Une histoire de la philosophie morale de Locke à Kant*, Paris, Puf, 2000

### **Semestre 2 – Figures de l'immoralité**

La philosophie déploie depuis l'Antiquité plusieurs figures particulièrement marquantes qui incarnent des choix de vie où l'injustice morale est parfaitement assumée. Ces figures – le sophiste, l'immoraliste, le libertin, le sceptique – viennent nous interroger sur l'origine et la validité de nos catégories morales, allant jusqu'à les remettre, parfois violemment, en cause. Mais, plus fondamentalement encore, elles nous interrogent aussi sur les raisons et motivations qu'il y aurait à préférer une vie juste plutôt que faite d'injustices : pourquoi faudrait-il tenir ses promesses ? Quel intérêt existentiel avons-nous à faire le choix d'une vie juste ? Face à ces figures qu'elle construit et met en scène fictivement, la philosophie morale se confronte au sens même de son entreprise : que signifie et pourquoi agir moralement ? Nous nous intéresserons également à la question de l'enfance et à la thèse hobbesienne selon laquelle « le méchant est un enfant robuste » (*malus puer robustus*), et à sa discussion chez Diderot et Rousseau.

#### **Bibliographie indicative :**

- Platon, *La République*, Paris, GF, 2002 (notamment les livres I et II), Gorgias, Paris, GF.
- Hobbes, *Léviathan*, Paris, GF, 2017 (lire le chap. XV),
- Diderot, art. « droit naturel » de l'Encyclopédie <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v5-256-2/>
- Rousseau, *Manuscrit de Genève*, Paris, Vrin, coll. 'Textes et commentaires', 2012,
- Rousseau, *Émile*, Paris, GF, 2009 (livre IV),
- *Judith Shklar, Visages de l'injustice*, Belfort, Circé, 2002 (à consulter en bibliothèque),
- Céline Spector, *Éloges de l'injustice*, Paris, Seuil, 2016.

### **3.3. Séminaires de formation à la recherche (UE4, UE5 & UE6)**

Outre les enseignements du tronc commun, chaque étudiant de la spécialité doit encore s'inscrire à :

a) deux séminaires de formation à la recherche dans le domaine de la philosophie politique et de l'éthique, choisis dans l'offre ci-dessous (UE 4 & 5) ;

b) un séminaire de formation à la recherche choisi dans l'un des trois autres parcours-types du master de philosophie (*histoire de la philosophie-métaphysique-phénoménologie, esthétique et philosophie de l'art, philosophie des sciences, de la connaissance et de l'esprit*,) ou dans un séminaire du Master de sociologie (UE 6). Pour le choix du séminaire hors parcours, les étudiants doivent se reporter aux brochures des enseignements de master disponibles sur le site de l'UFR de philosophie et sur celui de l'UFR de sociologie.

#### **M1/M2PHPO42/52 : Séminaire d'éthique intergénérationnelle. Resp. : Stéphane Chauvier (S1) & Jean-Cassien Billier (S2)**

L'éthique intergénérationnelle renferme deux types de considérations assez différentes selon qu'on examine ce que chaque *classe d'âge* doit aux autres classes d'âge avec lesquelles elle coexiste à l'intérieur d'une même société (par ex. actifs/retraités) ou bien ce que chaque *cohorte* de personnes vivantes doit aux cohortes de personnes qui l'ont précédée ou qui la suivront sur

la Terre, sans que jamais ces cohortes de personnes ne coexistent les unes avec les autres. Le séminaire sera principalement centré sur la deuxième de ces problématiques, celle des devoirs liant les générations non imbriquées. Ainsi comprise, l'éthique intergénérationnelle constitue en effet un domaine à part de l'éthique sociale, dont les principes et les raisonnements doivent leur spécificité à la succession temporelle des agents moraux concernés : l'impossibilité de toute forme d'interaction et de réciprocité entre générations successives non imbriquées oblige à modifier profondément les schémas de raisonnement qui ont cours partout ailleurs en éthique sociale.

☞ Les séances du **premier semestre**, assurées par S. Chauvier, seront principalement consacrées à des questions d'éthique procréative et d'éthique démographique. Alors que partout ailleurs en éthique, autrui est *donné*, il n'y aura des générations futures que si nous les faisons exister : avons-nous tant des obligations morales individuelles en matière procréative que des obligations morales collectives en matière démographique ? En quel sens nos choix présents en matière d'organisation sociale et technologique déterminent-ils l'identité des personnes qui existeront dans le futur ?

*Orientation bibliographique* : Hans Jonas, *Das Prinzip Verantwortung. Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation*, Frankfurt, Insel Verlag, 1979 ; trad. fr. *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique* par J. Greich, Paris, Le Cerf, 1990, réimp. Champs-Flammarion, 2010 ; Derek Parfit, *Reasons and Persons*, Oxford, Oxford University Press, 1984 ; trad.fr. *Les raisons et les personnes* par I. Schmitt, Marseille, Agone, 2023, quatrième partie : « Les générations futures ».

☞ Les séances du **second semestre**, assurées par Jean-Cassien Billier, seront consacrées à ce domaine central de nos obligations à l'égard du futur qu'est l'éthique du changement climatique. L'éthique du changement climatique s'est constituée comme un domaine spécifique à partir du début des années 1990, principalement sous l'impulsion de philosophes américains et britanniques (Steve Gardiner, Henry Sue, Dale Jamieson, Simon Caney). Elle s'est construite notamment autour des questions de répartition des coûts et bénéfices liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) entre les États, de responsabilité envers les générations futures, de droits humains ou encore de répartition équitable des droits d'émissions. Le séminaire portera sur les principaux modèles proposés depuis les années 1990.

*Orientation bibliographique* : Steven M. Gardiner, *Debating Climate Ethics*, Oxford University Press, 2016 ; *A Perfect Moral Storm*, Oxford University Press, 2011.

## **M1/M2PHPO43/53 : Séminaire de philosophie morale. Resp. : Louis Guerpillon**

### ***L'éthique de Kierkegaard***

L'éthique constitue pour Kierkegaard une modalité de l'existence, qu'il définit par un double geste de distinction : avec l'esthétique d'une part, avec la religion d'autre part. L'éthique en vient alors à désigner le plan d'existence de l'homme se faisant, soit tout ce qui pour nous ne relève pas d'un donné, voire d'un don. Ce qui revient à dire doublement qu'en première approche l'éthique est sans grâce. On aurait tort cependant de ne voir en elle que l'étape transitoire d'une dialectique qui lui refuserait en définitive toute consistance propre. Car sa positivité consiste précisément en ceci qu'elle ne se rencontre que sur le mode du dilemme. On a coutume de situer le dilemme aux marges de l'éthique, là où celle-ci se verrait par exception confrontée à ses limites, en particulier sur le mode d'une morale casuistique toujours suspecte de basculer dans son contraire, dans l'immoralité. Or Kierkegaard nous rappelle que le dilemme n'est pas la marque d'une impuissance de l'éthique ; il en est bien plutôt l'élément. C'est pourquoi toute alternative de l'éthique et de ce qui n'est pas elle, pour peu qu'elle soit vécue comme un dilemme, fait en vérité de l'éthique tout à fait autre chose qu'un terme de l'alternative : quand bien même nous nous déciderions contre l'éthique, cela encore ne nous sera possible que de l'intérieur de l'éthique. Et c'est pourquoi Kierkegaard propose d'oser faire

le pari qu'en retour celui qui fait le choix de l'éthique ne perd ni l'esthétique, ni le monde, mais gagne l'une et regagne l'autre. Cette conviction commande le renouvellement des motifs les plus traditionnels de la pensée éthique : les affects, tout particulièrement la souffrance et l'amour ; la liberté et le choix ; la conscience morale et la personnalité.

**Indications bibliographiques :**

*Œuvres de Kierkegaard :*

S. Kierkegaard, *Ou bien... ou bien...*, trad. M.-H. Guignot, F. et O. Prior, Paris, Gallimard, 1984.

S. Kierkegaard, *Crainte et tremblement*, trad. C. Le Blanc, Paris, Payot et Rivages, 2000.

S. Kierkegaard, *Post-scriptum aux Miettes philosophiques*, trad. P. Petit, Paris, Gallimard, 1949.

S. Kierkegaard, *Les Œuvres de l'amour*, dans *Œuvres complètes*, t. XIV, trad. P.-H. Tisseau et E.-M. Jacquet-Tisseau, Paris, Éditions de l'Orante, 1980.

*Études :*

T. Adorno, *Kierkegaard. Construction de l'esthétique*, trad. É. Escoubas, Paris, Payot et Rivages, 1995.

L. Chestov, *Kierkegaard et la philosophie existentielle*, trad. T. Rageot et B. de Schloezer, Paris, Vrin, 1972.

P. Chevalier, *Être soi. Actualité de Søren Kierkegaard*, Paris, François Bourzin, 2011.

A. Clair, *Kierkegaard. Existence et éthique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

V. Delecroix, *Singulière philosophie. Essai sur Kierkegaard*, Paris, Éditions du Félin, 2006.

D. Desroches, *Expressions éthiques de l'intériorité. Éthique et distance dans la pensée de Kierkegaard*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2008.

A.-C. Hubbard et J. Message (éds.), *Søren Kierkegaard. Pensée et problèmes de l'éthique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.

J. Habermas, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, chap. 1 : « Une retenue justifiée. Existe-t-il des réponses postmétaphysiques à la question de la "juste vie" », trad. C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2002.

J. Wahl, *Études kierkegaardiennes*, Paris, Aubier, 1938, rééd. Vrin, 1967.

J. Wahl, *Kierkegaard. L'Un devant l'Autre*, Paris, Hachette, 1998.

**M1/2PHPO44/54 Séminaire d'éthique environnementale et des technologies. Resp. : Michel Puech**

**Semestre 1 — Éthique de la nature : sauvage et domestique**

Les nouvelles valorisations du sauvage sont-elles devenues une idéologie inconséquente ? La dévalorisation du "domestique" dans toutes ses significations peut-elle être révisée ? Une interprétation du sauvage en termes d'authenticité devrait être compatible avec une interprétation du domestique comme interdépendance et médiation de service pour aller vers une éthique de l'harmonie entre nature et humain.

Lectures :

- Leopold, Aldo. *Almanach d'un comté des sables*. Trad. Anna Gibson. GF. 2000. / A Sand County almanac [1949]. New York: Oxford University Press.
- Morizot, Baptiste. *Les diplomates : cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*. Marseille: Wildproject, 2016.
- Hamant, Olivier. *La troisième voie du vivant*. Odile Jacob, 2022.
- Fukuoka, Masanobu. *La Révolution d'un seul brin de paille. Une introduction à l'agriculture sauvage* [1975], trad. de l'anglais (L. Korn) B. Prieur Duteillet de Lamothe. 3e édition. Paris: Trédaniel, 2005.

Sloterdijk, Peter. *Règles pour le parc humain*, suivi de *La Domestication de l'être*. Trad. Olivier Mannoni. Mille et une nuits, 2010. / *Regeln für den Menschenpark*, Frankfurt a.M.: Suhrkamp, 1999.

### **Semestre 2 — Éthique de la technologie : ni utopie ni catastrophisme**

Pourquoi les systèmes d'évaluation éthique de la technologie sont-ils si souvent dépendants de narratifs consensuels grandioses, autrefois optimistes (utopie) aujourd'hui pessimistes (catastrophisme) ? Tentative de démythologisation pour aller vers une éthique de la technologie ordinaire, y compris l'extraordinaire devenu notre ordinaire.

Lectures :

- Jonas, Hans. *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. J. Greisch. Paris, Cerf, 1990. / *Das Prinzip Verantwortung*, Frankfurt a.M.: Insel, 1979.
- Borgmann, Albert. *Technology and the Character of Contemporary Life: A Philosophical Inquiry*. Chicago: University of Chicago Press, 1984.
- Riesel, René, et Jaime Semprun. *Catastrophisme, administration du désastre et soumission durable*. Paris: Éd. de l'Encyclopédie des nuisances, 2008.
- Dupuy, Jean Pierre. *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*. Paris: Seuil, 2002.
- Sloterdijk, Peter. *Le remords de Prométhée. Du don du feu à la destruction mondiale par le feu*. Trad. Olivier Mannoni. Payot, 2023. / *Die Reue des Prometheus: Von der Gabe des Feuers zur globalen Brandstiftung*. Berlin: Suhrkamp, 2023.

### **M1/M2PHPO45/55 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Céline Spector**

#### **Démocratie et écologie**

Dans le contexte d'un regain d'intérêt pour les philosophies de l'environnement, ce séminaire se propose d'aborder la question des rapports entre écologie et démocratie. L'ambition du séminaire serait de répondre aux objections classiques selon lesquelles les problèmes écologiques seraient, de par leurs propriétés mêmes (complexité, globalité, irréversibilité, imprévisibilité, imperceptibilité), hermétiques à la démocratie représentative. La thèse d'une impuissance structurelle de la démocratie moderne a fait de nombreux émules qui arguent de raisons profondes : la démocratie, selon eux, est la proie des lobbies et l'otage des intérêts financiers ou industriels ; elle est réfractaire à l'écocentrisme et aux droits des non-humains ; elle échoue à protéger les communs mondiaux ; elle est incompatible avec la double temporalité imposée par l'urgence écologique : le temps court de l'urgence, le temps long des générations futures.

Les questions posées seront donc les suivantes :

Quelles sont les procédures démocratiques qui permettent les meilleures prises de décision dans le domaine écologique ? La représentation politique dans les formes que nous connaissons peut-elle intégrer les enjeux liés au long terme, au vivant non-humain et aux générations futures, qui ne votent pas ? Comment remédier aux blocages dans la prise de décision lorsqu'économie et écologie semblent entrer en conflit ? Enfin, faut-il limiter la délibération démocratique de telle sorte que les droits environnementaux soient constitutionnalisés et défendus au sein des Cours et des tribunaux ?

Quel ethos citoyen doit être favorisé afin que la démocratie écologique puisse être stable et durable ? Faut-il sortir de la « neutralité » libérale pour privilégier une conception perfectionniste de la vie bonne, ou « l'Etat vert » peut-il advenir en conservant la pluralité des modes de vie et des conceptions du monde ?

Enfin, une démocratie conçue au-delà de l'Etat-nation serait-elle mieux à même de répondre aux défis écologiques ? Comment concevoir un fédéralisme social et environnemental apte à intégrer les intérêts de la nature et des générations futures ?

### Bibliographie :

- AUDIER, Serge, *L'Age productiviste. Hégémonie prométhéenne, brèches et alternatives écologiques*, Paris, La Découverte, 2019
- BELL, Derek, « Environmental Justice and Rawls' Difference Principle », *Environmental Ethics* 26 (3), 01.08.2004, p. 287-306.
- BELL, Derek et CARRICK, Jayne, « Procedural Environmental Justice », in *The Routledge Handbook of Environmental Justice*, Londres, Routledge, 2017.
- BOURG, Dominique, WHITESIDE, Kerry, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil, 2010.
- DOBSON, Andrew, « Environmental Citizenship: towards sustainable development », *Sustainable Development* 15 (5), p. 276-285.
- DOBSON, Andrew, *Justice and the Environment: Conceptions of Environmental Sustainability and Theories of Distributive Justice*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- ECKERSLEY, Robyn, *The Green State: Rethinking Democracy and Sovereignty*, Cambridge, MIT Press, 2004.
- HOLIFIELD Ryan, CHAKRABORTY, Jayajit et WALKER, Gordon (éds.), *The Routledge Handbook of Environmental Justice*, Londres, Routledge, 2018.
- LARRERE, Catherine, « Inégalités environnementales et justice climatique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 79 (3), Paris, 2015, p. 73-77.
- LARRÈRE, Catherine, MATHEVET Raphaël, BOUSQUET François et al., « Environmental Stewardship and Ecological Solidarity: Rethinking Social-Ecological Interdependency and Responsibility », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 31 (5), p. 605-623.
- LAURENT, Éloi, « Issues in Environmental Justice within the European Union », *Special Section - Earth System Governance: Accountability and Legitimacy* 70 (11), 15.09.2011, p. 1846-1853.
- LEJEUNE, Zoé, « La justice et les inégalités environnementales : concepts, méthodes et traduction politique aux États-Unis et en Europe », *Revue française des affaires sociales* (1-2), Paris, 2015, p. 51-78.
- LOW, Nicholas et GLEESON, Brendan, *Justice, Society, and Nature. An exploration of political ecology*, London, New York, Routledge, 1998.
- MAGNETTE, Paul, *La Vie large*, Paris, La Découverte, 2022.
- MILLER, David, « Social Justice and Environmental Goods », in DOBSON Andrew (éd.), *Fairness and Futurity: Essays on Environmental Sustainability and Social Justice*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- PELLUCHON, Corinne, *Les Lumières à l'âge du vivant*, Paris, Seuil, 2021.
- PENZ, Peter, « Environmental Victims and State Sovereignty: A Normative Analysis », *Social Justice*, Winter 1996, Vol. 23, No. 4 (66), Winter 1996, pp. 41-61.
- SCHEARMAN, David, SMITH, Joseph, *The Climate Change Challenge and the Failure of Democracy*, Westport, Praeger, 2007
- SCHLOSBERG, David, *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2007.
- SMITH, Graham, « Concevoir la démocratie pour le long terme : innovation institutionnelle et changement climatique », *La Pensée écologique*, vol. 1, no. 1, 2017.
- WIENHUES, Anna, « Sharing the Earth: A Biocentric Account of Ecological Justice », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 30 (3), Juin 2017, p. 367-385.
- ZASK, Joëlle, *Écologie et Démocratie*, Premier Parallèle, 2022.

### M1/M2PHPO46/56 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Pierre-Henri Tavoillot

#### **La crise ? Quelle crise de la démocratie ? — Enquête sur le diagnostic des pathologies démocratiques**

La démocratie est en crise ! C'est là une chose entendue. Mais quelle est la nature de cette crise ? Voilà qui fait débat. On pourrait certes montrer que le régime du « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » (Lincoln) est structurellement en crise, à la fois du côté du demos parce que le peuple n'est pas aisément identifiable et, du côté du cratos, parce que le

gouvernement est toujours décevant. Mais il existe (sous réserve d'inventaire) trois autres diagnostics plus actuels de la mauvaise santé démocratique : 1) la crise de la représentation qui invite à une démocratie plus « participative » ; 2) la crise de l'impuissance publique qui appelle à un renforcement de l'efficacité politique ; 3) la crise du sens de la vie commune qui exige une refondation de la Res-publica. Que faut-il penser de ces trois diagnostics ? Quels sont les éléments symptomatiques qui permettent de les étayer ? L'enjeu de cet examen préalable est décisif pour qui veut envisager des thérapies pertinentes.

Le but du séminaire sera de produire, par un travail collectif, une généalogie et une cartographie des grandes critiques (internes) de la démocratie. L'histoire de la philosophie politique et la philosophie politique appliquée seront mobilisées pour ce travail.

Ce séminaire s'inscrit dans un cycle d'étude sur l'art politique démocratique inauguré en 2013/2014.

Un plan des séances et une bibliographie seront remis en début d'année. Ce séminaire exige une **participation active et assidue** des étudiants inscrits. En effet, en plus du suivi des séances, un travail de recherche en petits groupes sera demandé. La répartition des tâches et la constitution des groupes de travail se feront lors de la première séance de chaque semestre. La validation se fera à la fois par la remise d'un mini-mémoire intégré au travail collectif et par la participation à un workshop où seront présentés et discutés collectivement les travaux de recherche. **Les étudiants dispensés d'assiduité doivent impérativement prendre contact avec moi dès le début de chaque semestre.**

Début du séminaire : **Jeudi 19 septembre 202' (sous réserve)**

Contact : [phtavoillot@gmail.com](mailto:phtavoillot@gmail.com)

### 3.4. UE7 Méthodologie M1/2PHPO70

Une part importante du travail des étudiants durant les deux années de Master consiste à établir et à analyser des bibliographies d'articles ou d'ouvrages en liaison avec les travaux de recherche qu'ils ont à conduire. Il leur est donc indispensable de connaître les outils documentaires et bibliographiques auxquels ils peuvent recourir ainsi que les règles fondamentales de présentation des références bibliographiques.

Les séances de méthodologie du premier semestre seront principalement consacrées à une présentation de ces outils et de ces règles, avec l'appui d'Aurore-Marie Guillaume, responsable de la bibliothèque de l'UFR. Dans le prolongement de ces séances, les étudiants auront la possibilité de s'inscrire à l'une des séances de visite de bibliothèques (Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, Bibliothèque Nationale de France, ...) au cours desquelles ils pourront bénéficier de conseils pratiques pour conduire leurs travaux de recherche.

Les autres séances de méthodologie, qui seront programmées au second semestre, seront consacrées à la méthodologie des travaux de recherche, les mini-mémoires en premier lieu, mais aussi et surtout le mémoire principal de recherche de M2, dont le thème devra être choisi à la fin de l'année de M1. Au-delà de conseils méthodologiques généraux, les séances viseront à orienter les étudiants dans le choix du thème de leur mémoire de M2 et dans les recherches, notamment bibliographiques, préalables à sa formulation.

Le calendrier de l'ensemble des séances de méthodologie sera diffusé à la rentrée.

## 4. L'ANNÉE DE MASTER 2

L'acquisition de compétences spécialisées se poursuit et se renforce en année de Master 2, où elle ouvre sur la production d'un premier véritable travail de recherche : le mémoire de Master. Ce mémoire est au cœur de l'organisation et de l'évaluation de l'année de Master 2 : les étudiants désirant s'inscrire en thèse à Sorbonne Université doivent avoir obtenu leur Master 2 avec une moyenne générale d'au moins 14 sur 20.

Outre la rédaction du mémoire (4.1.), l'année de M2 comporte le suivi de deux séminaires de formation à la recherche (4.2.) et de deux TD de tronc commun (4.3.) ainsi qu'une participation aux séances du séminaire commun de la spécialité (4.4.).

### 4.1. Mémoire de recherche (UE5)

Le mémoire de Master 2 peut être préparé sous la direction de tout enseignant-chercheur (professeur ou maître de conférences) de la spécialité de Master ou, si le sujet l'impose, d'une autre spécialité du Master de philosophie.

Chaque étudiant prend rendez-vous avec le professeur ou le maître de conférences auquel il souhaite proposer la direction de son mémoire : l'intitulé du mémoire, sa problématique, son plan, son assise bibliographique sont déterminés en accord avec le directeur ou la directrice de recherche.

☞ A la fin du premier semestre, l'étudiant doit remettre à son directeur ou sa directrice de recherche une présentation détaillée de l'avancement de son travail, dont la forme et le format sont déterminés en accord avec le directeur ou la directrice de recherche et qui fait l'objet d'une évaluation intermédiaire (7 ECTS).

Un document de présentation des attendus du mémoire de Master 2 sera placé sur la plateforme Moodle (rubrique « Informations master de philosophie politique et éthique »).

### 4.2. Séminaires de formation à la recherche (UE1 & UE2)

L'étudiant choisit deux séminaires.

Le premier (UE1) est nécessairement celui qu'assure le professeur ou le maître de conférences qui dirige son mémoire de recherche. Si le directeur de mémoire n'assure pas de séminaire, il indiquera à l'étudiant quel séminaire suivre. *Il n'y a aucune obligation à ce que le sujet de mémoire corresponde au thème du séminaire du directeur de recherche.*

Le second séminaire (UE2) est choisi dans la liste ci-dessous des séminaires de la spécialité.

#### **M3/M4PHP011/21 : Séminaire de philosophie morale et politique. Resp. : Stéphanie Roza**

##### ***Les critiques de la religion chez les philosophes des Lumières et leurs héritiers (XVIIIe-XXe siècles)***

On caractérise généralement la modernité comme un processus de sécularisation de la vie politique et de la réflexion théorique. La sécularisation de la pensée trouve un aboutissement dans l'athéisme radical de certains philosophes des Lumières, relayés au XIXe siècle par des penseurs reliant émancipation de la religion et émancipation sociale en général. Ce séminaire retracera les temps forts de la critique philosophique, sociale et politique de la religion depuis les Lumières jusqu'au XXe siècle. Partant des différentes variantes de l'anticléricisme et de l'irrégiosité du XVIIIe siècle, il s'attardera sur les fondateurs des traditions de gauche socialiste, communiste et anarchistes : Marx, Bakounine, Jaurès, etc., mais prendra également pour objet d'étude les critiques nietzschéenne et freudienne de la religion en se demandant dans quelle mesure on peut parler, à leur propos, d'héritage des Lumières.

On s'efforcera de croiser l'analyse philosophique avec la prise en considération du contexte historique et des présupposés politiques des auteurs considérés. Le séminaire a également pour

but, ultimement, d'éclairer les enjeux philosophiques des débats contemporains autour de la laïcité et de la place des religions en France, en essayant de lever certains malentendus.

- D'Holbach, *Le christianisme dévoilé*
- L. Feuerbach, *L'essence du christianisme*
- K. Marx, *Critique de la philosophie du droit de Hegel et L'idéologie allemande*
- M. Bakounine, *Fédéralisme, socialisme et anti-théologisme*
- F. Nietzsche, *L'Antéchrist* et *La généalogie de la morale*
- S. Freud, *Totem et tabou* et *L'avenir d'une illusion*
- J.-P. Sartre, *L'existentialisme est un humanisme*
- Camus, *Le mythe de Sisyphe*

### **M3/M4PHPO12/22 : Séminaire de philosophie morale. Resp. : Louis Guerpillon**

#### **L'éthique du futur**

Le futur fait aujourd'hui problème comme jamais auparavant, pour autant que son existence même ne nous apparaît plus comme un donné garanti : nous vivons avec la conscience qu'il est peut-être désormais collectivement de notre responsabilité qu'il advienne ou non. Le constat de cet obscurcissement de ce qui se donnait jusque-là pour évident est ce qui a conduit Hans Jonas à proposer le concept d'« éthique du futur ». Or l'éthique du futur est ainsi marquée dès son acte de naissance par l'opposition massive entre responsabilité et espérance, qui structure la pensée de Jonas dans son opposition à l'utopisme d'Ernst Bloch. C'est cette dichotomie que nous entreprendrons de remettre en question, afin de réévaluer contre Jonas la place de l'espérance au sein de l'éthique du futur. Prenant appui sur les ressources fournies par des philosophies classiques et contemporaines, nous verrons en quoi cette opération théorique peut être de nature à déplacer certaines des difficultés que soulève l'éthique du futur chez Jonas et ses successeurs : peut-on se satisfaire du socle solidement anthropologique et métaphysique qui conduit Jonas à fonder l'éthique du futur dans une heuristique de la peur ? Y a-t-il un sens à reconnaître des devoirs à l'égard d'êtres qui n'existent pas, et qui peut-être n'existeront jamais ? L'exigence éthique de neutraliser la distance temporelle dans les jugements que nous formons concernant les valeurs implique-t-elle une responsabilité à l'égard d'un nombre indéfini de générations, alors même qu'au-delà d'un certain degré d'éloignement nous sommes absolument incapables ne serait-ce que de nous représenter ce que pourraient bien être leurs formes de vie et leurs coordonnées éthiques ?

Indications bibliographiques :

- D. Birnbacher, *La responsabilité envers les générations futures*, trad. O. Mannoni, Paris, PUF, 1994.
- E. Bloch, *Le Principe Espérance*, t. I, II et III, trad. F. Wuilmart, Paris, Gallimard, 1976-1991.
- H. Jonas, *Le principe responsabilité*, trad. J. Greish, Paris, Flammarion, 2013.
- H. Jonas, *Pour une éthique du futur*, trad. S. Cornille et P. Ivernel, Paris, Rivages, 1998.
- E. Kant, *Métaphysique des mœurs II*, § 53-62, trad. A. Renaut, Paris, GF-Flammarion, 1994.
- E. Kant, *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, trad. et commentaire J.-M. Muglioni, Paris, Bordas, 1988.
- J.-J. Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, livre II et III, éd. A. Charrak, Paris, GF-Flammarion, 2009.
- M. U. Walker, *Moral Repair. Reconstructing Moral Relations after Wrongdoing*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- B. Williams, *La fortune morale*, trad. J. Lelaidier, Paris, PUF, 1994.

**Semestre 1 — Les promesses du constitutionnalisme**

Le constitutionnalisme, associé aux théories politiques de John Locke et des fondateurs de la république américaine, renvoie à toute une galaxie d'idées qu'on peut regrouper, selon le philosophe du droit Michel Troper, sous trois significations distinctes : le constitutionnalisme au sens large, qui correspond à l'idée générale que dans tout État il faut une constitution pour empêcher le despotisme ; le constitutionnalisme au sens strict, qui ajoute qu'il faut que cette constitution soit fondée elle-même sur quelques principes supposés propres à produire l'effet recherché, à savoir rendre impossible le despotisme, voire garantir la liberté politique, pouvant être identifiés comme étant, notamment, la séparation des pouvoirs, le distinction du pouvoir constituant et des pouvoirs constitués, le principe du gouvernement représentatif, ou encore, de façon optionnelle, l'institution d'un contrôle de constitutionnalité ; pour finir, le constitutionnalisme au sens très strict, correspondant à l'idée selon laquelle le but visé ne peut être atteint que si parmi ces principes figure de façon obligatoire le contrôle de constitutionnalité. Le séminaire interrogera (1) l'origine et l'enrichissement progressif du concept de constitutionnalisme, (2) le rapport qu'il entretient aux constitutions écrites mais aussi non-écrites, ainsi que la question de savoir s'il toujours pertinent d'identifier la constitution au droit constitutionnel, (3) la question de l'interprétation de la constitution, entre « originalisme » et théories de la « constitution vivante », (5) le débat de fond sur la légitimité démocratique du constitutionnalisme (notamment au sein de la pensée politique libérale et républicaine américaine : Ronald Dworkin, Frank Michelman, Bruce Ackerman, John Rawls), (6) le débat sur la forme optimale (s'il en est une) que devrait revêtir la justice constitutionnelle au sein d'un État démocratique et libéral, incluant un examen philosophique de la justice constitutionnelle française, notamment depuis l'introduction de la Question prioritaire de constitutionnalité, (7) les théories de la plasticité et de l'extension du constitutionnalisme, notamment celle de la « théocratie constitutionnelle », (7) les arguments des principaux détracteurs récents ou contemporains du constitutionnalisme.

**Bibliographie :**

En français :

- Balkin, Jack M., *Le constitutionnalisme américain. Au-delà de la Constitution des origines et de la Constitution vivante*, Paris, Dalloz, Institut Michel Villey, 2016.
- Beaud, Olivier, *La puissance de l'État*, Paris, PUF, 1994.
- Bouchard, Kevin, *Constitutionnalisme et Common Law dans la pensée juridique anglo-américaine*, Paris, Garnier, 2021.
- Delmas-Marty, Mireille, *Le relatif et l'universel*, Paris, Seuil, 2004.
- Hennette-Vauchez, Stéphanie, et Sorel Jean-Marc (dir.), *Les droits de l'homme ont-ils constitutionnalisés le monde ?* Bruxelles, Bruylant, 2011
- Tierney, Brian, *Religion et droit dans le développement de la pensée constitutionnelle*, Paris, PUF, 1993 (original anglais : 1982)
- Troper, Michel, *Pour une théorie juridique de l'État*, Paris, PUF, 1994 ; *Le droit et la nécessité*, Paris, PUF, 2011.
- Vlachogiannis, Apostolos, *La Living Constitution. Les juges de la Cour Suprême des États-Unis et la Constitution*, Paris, Garnier, 2014.

En anglais :

- Ackerman, Bruce, *We The People: Foundations*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1991.
  - *We The People 2: Transformations*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1998.
  - "The Living Constitution", *Harvard Law Review*, vol. 120, 2007, p. 1737, [Disponible en ligne].

- Alexy, Robert, *A Theory of Constitutional Rights*, Oxford, Oxford University Press, 2002.
- Alexander, Larry (ed.), *Constitutionalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- Barber, N.W., *The Constitutional State*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- Bellamy, R., *Political Constitutionalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- Dworkin, Ronald, *Freedom's Law: The Moral Reading of the American Constitution*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1996.
- Hart, H.L.A., *The Concept of Law*, Oxford, Oxford University Press, 1961<sup>1</sup>, 1994<sup>2</sup>.
- Hirschl, Ran, *Constitutional Theocracy*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2010.
- Michelman, Frank, "Constitutional Authorship", in L. Alexander (ed.), *Constitutionalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
  - *Constitutional Essentials: On the Constitutional Theory of Political Liberalism*, New York, Oxford University Press, 2022.
- Stone Sweet, Alec, *Governing with Judges. Constitutional Politics in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- Strauss, David, *The Living Constitution*, New York, Oxford University Press, 2010.
- Sunstein, Cass, *Legal Reasoning and Political Conflict*, New York, Oxford University Press, 1996.
- Tushnet, Mark, *Red, White and Blue: A Critical Analysis of Constitutional Law*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1988.
  - *Taking the Constitution Away From the Courts*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1999.
- Waldron, Jeremy, *The Dignity of Legislation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
  - *Law and Disagreement*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
  - "The Core of the Case Against Judicial Review", *Yale Law Journal*, vol. 115, 2006, p. 1346-1406.

### **Semestre 2 — Le droit international est-il du droit ?**

La clause « rebus sic stantibus » (« les choses restant ainsi ») est-elle le maître mot du droit international ? En d'autres termes, le droit international n'est-il qu'un simple droit de coordination entre les États ne reconnaissant aucune entité supérieure à eux-mêmes et se réservant le droit permanent de s'émanciper des traités qu'ils ont eux-mêmes signés, dès qu'ils estiment que le contexte dans lequel ils les ont conclus et leurs intérêts ont changé ? Mais si le droit international n'existe effectivement que par la souveraineté des États et si sa juridicité demeure enclose dans la souveraineté des États, en quoi donc pourrait-il être désigné comme une entité normative à part entière ? A l'extrême, le droit international est-il vraiment du droit ? Si, au contraire, le droit international existe bien au-delà des traités par lesquels des États se lient mutuellement, quelle peut bien être sa nature ? Est-il vraiment indispensable, par exemple, de le faire dériver de l'idée d'un droit naturel qui pourrait être invoqué contre la volonté des États ? Le droit international est-il enfin une réelle force de régulation, voire de transformation, des relations entre les États ? Peut-il promouvoir la paix par le droit, ou bien est-il sans cesse débordé et réfuté par la possibilité de la guerre ? Le séminaire s'attachera à examiner (1) quelques-unes des sources historiques fondamentales de la philosophie du droit international, (2) les principales controverses philosophiques sur la nature et la légitimité du droit international en amont et en aval de la controverse entre Hans Kelsen et Carl Schmitt, s'attachant tout particulièrement aux analyses de H.L.A Hart (seront notamment étudiées les analyses d'Allen Buchanan, Thomas Christiano et Philip Pettit dans Samantha Besson et John Tasioulas (dir), 2010, *The Philosophy of International Law*), (3) la question de l'articulation du droit international avec les droits humains fondamentaux (Joseph Raz), (5) la question du droit pénal international, (6) les enjeux philosophiques de la Responsabilité de protéger (R2P), (7) le droit international de guerre.

### *Bibliographie :*

#### En français :

- Pasquier, Dominique, *De Genève à Nuremberg. Carl Schmitt, Hans Kelsen et le droit international*, Paris, Garnier, 2012.
- Pratt, Valéry, *Nuremberg, les droits de l'homme, le cosmopolitisme*, Lormont, Le bord de l'eau, 2018.

#### En anglais :

- Besson, Samantha and John Tasioulas (eds.), *The Philosophy of International Law*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2010.
- Bingham, Thomas Henry, *The Rule of Law*, London, Allen Lane, 2010.
- Cavallar, Georg, *Imperfect Cosmopolitanism. Studies in the History of International Legal Theory and Cosmopolitan Ideas*, Cardiff, University of Wales Press, 2011.
- Hart, Herbert L. A., *The Concept of Law*, Oxford, Clarendon Press, 1961<sup>1</sup>, 2012<sup>3</sup>.
- Lefkowitz, David, *Philosophy and International Law: A Critical Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.
- May, Larry, *Crimes against Humanity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
  - *War Crimes and Just War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
  - *Aggression and Crimes against Peace*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
  - *After War Ends : A Philosophical Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
  - *Limiting Leviathan: Hobbes on Law and International Affairs*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

### **M3/M4PHPO14/24 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Céline Spector**

#### **La liberté des Modernes**

Existe-t-il une « liberté des modernes » qui prend acte des conditions nouvelles issues de la rencontre avec le Nouveau Monde et de l'essor de l'économie politique ? Doit-on se contenter d'opposer une « tradition libérale », issue de Locke, à une « tradition républicaine » dont Rousseau aurait été le père fondateur ? Relire les auteurs majeurs de la philosophie politique depuis Machiavel conduit à nuancer l'approche issue de l'historiographie dominante, qu'elle soit libérale ou républicaine. Sans vouloir figer des « langages » ou des discours homogènes, ce séminaire se proposera de revenir sur les enjeux philosophiques et politiques associés à la distinction entre liberté des Anciens et liberté des Modernes, en analysant les significations attachées par Machiavel, Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau, Condorcet et Benjamin Constant au concept de liberté civile et politique.

#### *Bibliographie indicative :*

##### *Modernes :*

- Hobbes, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1974, 2000, ch. XXI.
- Locke, *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1992 ; trad. J.-F. Spitz, PUF, 1995, chap. 4 ; chap. 17 à 19.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, livres XI, XII, XV.
- Rousseau, *La Religion, la Liberté, la Justice. Un commentaire des « Lettres écrites de la montagne » de Rousseau*, B. Bernardi, F. Guénard et G. Silvestrini édés., Paris, Vrin, 2005, lettres VIII et IX.
- Rousseau, *Du contrat social*, B. Bernardi éd., Paris, GF-Flammarion, 2001, I, 6-8.
- Condorcet, *De l'influence de la Révolution d'Amérique sur l'Europe*, Houilles, Manucius, 2010 ; *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, Paris, GF-Flammarion, 2009.
- Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, in *Ecrits politiques*, M. Gauchet éd., Paris, Gallimard, 1997.

*Contemporains :*

- Audard C., *Qu'est-ce que le libéralisme ?*, Paris, Gallimard, 2009.
- Audier S., *Les Théories de la république*, Paris, La Découverte, 2004.
- Pettit Ph., *Républicanisme*, trad. P. Savidan et J.-F. Spitz, Paris, Gallimard, 2004
- Skinner Q., *La Liberté avant le libéralisme*, trad. M. Zagha, Paris, Seuil, 2000
- Spitz J.-F., *La Liberté politique*, Paris, P.U.F., 1995.

### **M3/M4PHPO15/25 : Séminaire de philosophie politique. Resp. : Pierre-Henri Tavoillot**

#### ***Faire ou ne pas faire son âge ? Les défis éthiques et politiques de la longévité***

Dans un contexte d'apparent brouillage des étapes de la vie où personne, semble-t-il, n'aspire plus à « faire son âge » — ni les enfants, qui souhaitent devenir « ado » le plus vite possible ; ni les adultes, qui entendent rester « jeunes » aussi longtemps que possible — on peut se demander ce qui reste des balises qui rythmaient l'existence du berceau à la tombe. Pourquoi grandir ? Pourquoi vieillir ? Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce qu'un adulte ? Ces questions semblent s'être ouvertes de manière béante, laissant l'individu contemporain désarmé sur le chemin de la vie : sans carte et peut-être même sans boussole pour conduire son existence. La révolution des NBIC (ou technologies convergentes) vient accroître encore le désarroi non seulement en ouvrant des perspectives inédites de longévité, mais en offrant au choix et à la maîtrise ce qui relevait jadis de la stricte fatalité. Au-delà du débat entre bio-progressistes et techno-conservateurs, comme envisager l'effet de cette révolution de la longévité sur le parcours existentiel ? Verra-t-on s'imposer l'âge de la jeunesse éternelle contre une enfance inutile et une vieillesse improbable ? Que restera-t-il de l'âge adulte ? Le désir de maîtriser sa vie se retournera-t-il contre l'idéal d'autonomie ? C'est à explorer ces questions, à la lumière des penseurs classiques et des analyses contemporaines, que le séminaire sera cette année consacré.

Un plan des séances et une bibliographie seront remis en début d'année. Ce séminaire exige une participation active et assidue des étudiants inscrits. En effet, en plus du suivi des séances, un travail de recherche en petits groupes sera demandé. La répartition des tâches et la constitution des groupes de travail se feront lors de la première séance de chaque semestre. La validation se fera à la fois par la remise d'un mini-mémoire intégré au travail collectif et par la participation à un workshop où seront présentés et discutés collectivement les travaux de recherche. Les étudiants dispensés d'assiduité doivent impérativement prendre contact avec moi dès le début de chaque semestre.

Début du séminaire : Jeudi 26 septembre 2024 (sous réserve)

Contact : [phtavoillot@gmail.com](mailto:phtavoillot@gmail.com)

### **4.3. TD de tronc commun**

Les enseignements de tronc commun de M2 se composent de deux TD, un TD de lecture de textes à choisir entre deux groupes de TD, et un TD spécialisé, à choisir également entre deux groupes de TD.

#### **4.3.1. TD de lecture de textes (UE3)**

Les étudiants ont le choix entre deux groupes de TD, qui seront chacun assurés par des enseignants différents à chaque semestre.

#### **M3/M4PHPO30 : groupe 1**

*1<sup>er</sup> semestre Fiona Henderson — J. Rawls, Justice comme équité*

Nous consacrerons ce premier semestre à l'étude de la Théorie de la justice de John Rawls, telle qu'elle a été l'objet d'une reformulation par l'auteur dans son ouvrage de 2001, *Justice as Fairness, A Restatement*. L'étude de cette œuvre, nous permettra de comprendre comment la

Théorie de la justice a su éprouver les corrections nécessaires à la clarification et à la justification de la pensée de l'auteur. Cet objectif de « reformulation » de la Théorie de la justice se précise dès la préface au moins en trois sens (que nous suivrons) : « changements de formulation », « modifications de la manière d'organiser l'argumentation » et affirmation d'« une conception politique de la justice ». Justice comme équité s'offre ainsi comme un objet philosophique particulièrement riche et propice à l'exercice de l'explication d'un texte de philosophie politique contemporaine.

**Texte à l'étude** : (une plaquette de textes vous sera distribuée au début du semestre)

J.Rawls, *La justice comme équité, une reformulation de la Théorie de la justice* (2001), B.Guillarme (trad.), Paris, La Découverte, 2008.

**Bibliographie indicative** :

Will Kymlicka, *Les théories de la justice, une introduction* (1999), Marc Saint Upéry (trad.), Paris, La découverte, 1999 : Chapitre 2.

**2<sup>e</sup> semestre Cécile Degiovanni — Les critiques de Rawls**

La théorie rawlsienne de la justice a joué le rôle, à partir des années 70, d'un véritable catalyseur de pensée. De nombreux auteurs et autrices ont été amenés à se positionner par rapport à elle, et à raffiner leurs propres théories pour mieux répondre aux arguments rawlsiens. Etudier les critiques de Rawls, c'est ainsi se plonger dans certains des débats les plus passionnants – et toujours vivaces - de la philosophie politique contemporaine. Ce cours consistera dans la confrontation des textes rawlsiens (étudiés au premier semestre) aux textes de ses critiques, sur le mode d'un séminaire.

Nous considérerons les arguments de deux types de critiques (les thèmes et références sont donnés à titre indicatif) :

Les critiques globales :

- La critique communautarienne (Michael Sandel, *Le libéralisme et les limites de la justice*, Seuil, 1999)
- La critique féministe (Iris Marion Young, *Justice and the politics of difference*, Princeton University Press, 2011)
- La critique radicale (Chantal Mouffe, *On the political*, Routledge, 2005)
- La critique perfectionniste (Joseph Raz, *The morality of freedom*, Oxford University Press, 1988)
- La critique habermassienne (Rawls et Habermas, *Débat sur la justice politique*, Editions du Cerf, 1997)
- La critique républicaine (Philip Pettit, *Republicanism: a theory of freedom and government*, Oxford University Press, 1999)

Les critiques locales :

- Sur la priorité de la liberté (H.L.A. Hart, « Rawls on liberty and its priority », *The University of Chicago law review*, 1973-04, Vol.40 (3), p.534-555)
- Sur l'obligation d'obéir à la loi (M.B.E. Smith, « Is there a *prima facie* obligation to obey the law? », *The Yale law journal*, 1973-04, Vol.82 (5), p.950-976)
- Sur la désobéissance civile (Kimberley Brownlee, *Conscience and Conviction: The Case for Civil Disobedience*, Oxford University Press, 2012)
- Sur la tolérance des intolérants (Will Kymlicka, « Tolerance and its limits », in *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford University Press, 1995)

Des indications de lecture plus précises seront fournies en amont des séances.

### M3/M4PHPO30 : groupe 2

#### *1<sup>er</sup> semestre Marco Maffezzoli — Lecture de La condition de l'homme moderne (The human condition) de Hannah Arendt*

Ce TD proposera une lecture cursive de *La condition de l'homme moderne*. Il s'agit d'un ouvrage complexe, dans lequel Arendt interroge ce qu'elle appelle « la condition humaine », à savoir l'ensemble d'activités spécifiquement humaines – le travail, l'œuvre et l'action – constituant la *vita activa*. Ces trois activités permettent à l'Homme de créer un monde qui n'existerait sans l'activité humaine. Et c'est dans ce monde humain qu'Arendt veut considérer et analyser l'importance de l'action, en s'opposant à une tradition philosophique qui, depuis Platon, a privilégié la vie théorétique – la *vita contemplativa* – au détriment du monde d'ici-bas et des activités mondaines des hommes. De ce point de vue, la Condition de l'homme moderne cherche à renverser la tradition philosophique occidentale, afin de redonner à l'action l'importance qu'elle mérite.

Dans la préface, Arendt écrit : « Ce que nous faisons : tel est bien le thème central de cet ouvrage ». Ainsi l'ouvrage procède-t-il à un questionnement autour du rapport de l'Homme au monde : dans quelle mesure la *vita activa* de l'Homme détermine-t-elle la condition même de l'Homme dans le monde ? Pourquoi assiste-t-on au déclin de l'action dans le monde moderne ? Arendt instruit le problème à partir d'une analyse comparative du monde ancien et du monde moderne : comment s'articulent le domaine public et le domaine privé entre eux ? Quelles ont été les conséquences de l'avènement du social pour la condition humaine ? Arendt structurera la suite de son ouvrage sur trois axes analysant les trois activités de l'être humain : travailler, ouvrir, agir. Pourquoi l'action devrait-elle redevenir le souci principal de l'Homme à notre époque ?

L'objet de ce TD est d'examiner les principaux enjeux de l'ouvrage et, en particulier, le concept d'action, essentiel à la compréhension de la pensée politique d'Arendt. Le travail s'organisera autour d'une lecture suivie du texte choisi, qui sera enrichie et éclairée par la lecture d'extraits tirés d'autres ouvrages de Hannah Arendt. Nous chercherons également à reconstituer l'arrière-plan historico-philosophique de l'ouvrage, essentiel pour comprendre les propos d'Arendt, par des points de cours relatifs à des auteurs majeurs de la pensée politique ancienne (Platon, Aristote, Cicéron, Augustin), et moderne (Locke, Smith, Marx). La lecture de la Condition de l'homme moderne permettra d'ouvrir notre réflexion sur des problématiques de la philosophie politique contemporaines (philosophie de l'action, droits de l'homme, accélération et nouvelles pathologies sociales).

#### **Bibliographie indicative :**

- ARENDT, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, tr. Georges Fradier, préface de P. Ricœur, Paris, Calmann-Lévy, 1961, réédité dans la collection « Agora » chez Pocket.
- ARENDT, Hannah, *La Crise de la Culture*, tr. dir. par Patrick Lévy, Gallimard, coll. « Folio essais », Paris, 1972.
- ARENDT, Hannah, *La vie de l'Esprit. La pensée. Le vouloir*, tr. Lucienne Lotringer, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013.
- BOSCH, Y., FAYE, F. (dir.), *Hannah Arendt, la révolution et les droits de l'Homme*, Paris, Kimé, 2019.
- COURTINE-DENAMY, Sylvie, *Le souci du monde. Dialogue entre Hannah Arendt et quelques-uns de ses contemporains*, Paris, Vrin, 2023.
- FAES, Hubert, *Le paradoxe de la condition humaine selon Hannah Arendt*, Louvain-la-Neuve, Editions de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain-la-Neuve, 2016.
- POIZAT, Jean-Claude, *Hannah Arendt. Une introduction*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 2013
- VILLA, Dana (dir.), *The Cambridge Companion to Hannah Arendt*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006

## **2<sup>e</sup> semestre Pierre-Henri Tavoillot — Définitions et frontières de l'humain**

Il s'agira dans ce TD, à travers l'examen de quelques débats contemporains, d'étudier l'actualité de la longue querelle de l'humanisme. Voici quelques thématiques qui seront abordées : Comment définir l'humain ? Quel rapport à l'animal ? La question de la dignité de la personne ; les fondements naturels de l'éthique ; la neuroéthique ; l'identité générique ... Le travail se fera sur la base d'un corpus de textes défini au début du semestre.

### **4.3.2. TD spécialisé (UE4)**

Les étudiants choisissent l'un des deux groupes de TD suivants :

#### **M3/M4PHPO41 : Philosophie de la violence politique**

**Chargé du TD : Jean-Baptiste Juillard**

##### ***Légitimité et légitimation de la violence politique***

Le politique est classiquement considéré comme une sphère pacifiée où la violence est conjurée par des institutions et des lois. Il est admis que cette situation suppose de reconnaître une violence légitime initiale, dite fondatrice ou originelle, qui, pour maintenir ses effets, nécessite que l'on accepte une légitimité exclusive de l'État à exercer par la suite une violence, conçue comme « force publique », permettant de maintenir la cohésion de la communauté et l'ordre collectif. Cette légitimation se heurte toutefois à une double critique. Une première critique consiste à ne jamais tenir pour entière et acquise la légitimité de la violence étatique, et à conserver une vigilance inquiète à l'égard des écarts ou débordements de la force publique, conçus comme « violences policières », ou à dévoiler et dénoncer les violences morales ou « symboliques » dont l'État serait aussi volontairement ou non l'agent, et qui, transgressant les droits garantis et les promesses faites par le politique, finissent par en saper la légitimité. La question de l'extension du terme de violence, et notamment sa distinction avec la contrainte, élément apparemment indispensable de la vie collective et organisée, est alors posée. Une seconde critique, plus radicale, consiste d'une part à démontrer que la violence est générée originellement et structurellement par l'institution étatique, sans préoccupation réelle pour un bien commun, et que, d'autre part, il n'est pas absolument nécessaire d'accepter une forme de violence légitime institutionnalisée pour que la vie humaine se déploie. Est par conséquent légitime la violence qui permettra d'en finir avec toute violence politique étatique, celle-ci étant considérée comme la forme essentiellement problématique de la violence dans la vie humaine. La compréhension de ces questionnements implique de préciser les présupposés anthropologiques et métaphysiques des raisonnements qui cherchent à établir la légitimité de la violence politique. Ce cours aura pour objet l'étude des formes de violence considérées comme légitimes et l'analyse de leur légitimation, des arguments et concepts mobilisés, des circonstances historiques qui ont pu influencer sur ce processus de rationalisation et de justification de la violence. Le cours distinguera l'étude de ce problème relativement à différents agents et acteurs politique (État, peuple, groupes militants) et différentes manifestations (répression étatique, maintien de l'ordre, révoltes, révolutions, émeutes). Des références bibliographiques complémentaires seront communiquées au cours du semestre.

*Indications bibliographiques :*

- ARENDT Hannah, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, trad. G. Durand, Paris, Calmann-Lévy, 1972.
- BALIBAR Étienne, *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, Paris, Galilée, 2010.
- BRAUD Philippe, *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2018.
- BUFFACCHI Vittorio, *Violence and Social Justice*, New York, Palgrave Macmillan, 2007.
- COLLIOT-THELENE Catherine, « Violence policière, violence d'État », *Savoir/Agir*, vol. 55, n° 1, 2021, p. 33-39.

- CREPON Marc et WORMS Frédéric, *La Philosophie face à la violence*, Paris, Équateurs, 2015.
- DELMAS Candice, *Le Devoir de résister. Apologie de la désobéissance incivile*, trad. R. Théry, Paris, Hermann, coll. « L'avocat du diable », 2022.
- DORLIN Elsa, *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris, La Découverte, 2017.
- ELLUL Jacques, *Contre les violents*, Paris, Le Centurion, 1972.
- FANON Frantz, *Œuvres. Peau noire, masques blancs. L'An V de la révolution algérienne. Les damnés de la terre. Pour la révolution africaine*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2011.
- GELDERLOOS Peter, *Comment la non-violence protège l'État. Essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux* (2007), trad. N. Casaux et A. Fontenay, Herblay-sur-Seine, Éditions LIBRE, 2018.
- HAVERCROFT Jonathan, « The British Academy Brian Barry Prize Essay *Why Is There No Just Riot Theory?* », *British Journal of Political Science*, vol. 51, n° 3, 2021, p. 909-923.
- HOBBS Thomas, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* (1651), trad. F. Tricaud, Paris, Dalloz, 1999.
- HONDERICH Ted, *Three Essays on Political Violence*, Oxford, Basil Blackwell, 1976.
- HUET Romain, *Le Vertige de l'émeute. De la Zad aux Gilets jaunes*, Paris, Puf, 2019.
- MACHIAVEL Nicolas, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, trad. A. Fontana et X. Tabet, Paris, Gallimard, 2004.
- MALM Andreas, *Comment saboter un pipeline*, trad. E. Dobenesque, Paris, La Fabrique, 2020.
- MERLEAU-PONTY Maurice, *Humanisme et terreur*, Paris, Gallimard, 1947.
- SOMMIER Isabelle, AUDIGIER François et CRETTEZ Xavier (dir.), *Violences politiques en France. De 1986 à nos jours*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.
- SOREL Georges, *Réflexions sur la violence* (1908), Genève, Entremonde, 2013
- ZINN Howard, *Disobedience and democracy. Nine fallacies on law and order*, New York, Random House, 1968.
- ZIZEK Slavoj, *Violence. Six réflexions transversales* (2008), trad. N. Peronny, Vauvert, Au diable vauvert, 2012.

### **M3/M4PHPO44 : Philosophie de l'histoire**

**Chargé du TD : Sean Mcstravick**

#### **Semestre 1. Philosophie de l'histoire (1/2)**

Ce TD a pour finalité d'introduire au problème général de la *concevabilité philosophique* de l'histoire. Nous étudierons plus particulièrement comment les Lumières ont élaboré pour la première fois le problème philosophique de l'histoire.

A travers la lecture des auteurs qui ont présidé à cette élaboration – Voltaire, Herder et Kant entre autres – nous conduirons une interrogation (1) d'ordre *ontologique* : en quoi l'histoire se distingue-t-elle de la successivité « naturelle » du flux temporel ? de l'enchaînement évènementiel enregistré, épuré et mis en récit par les historiens ? ; (2) d'ordre *épistémologique* : quelles sont les catégories pertinentes pour penser philosophiquement l'histoire ? L'idée de « progrès » est-elle sa condition d'intelligibilité ? Une conception de l'histoire débarrassée de toute progressivité est-elle possible ? ; (3) et d'ordre *politique* et *métaphysique* : l'histoire est-elle réductible à la succession contingente et accidentelle d'époques et de peuples hétérogènes ? ou correspond-elle au déploiement nécessaire et providentiel par lequel l'humanité vient au jour progressivement en tant qu'humanité universelle ? Et alors, la fin de l'histoire est-elle la fin de la guerre ? le cosmopolitisme ? les droits de l'homme ?

*Bibliographie sélective.*

- Herder, *Une autre philosophie de l'histoire*, trad. M. Rouché, Paris, GF Flammarion, 2000.
- Herder, *Idées pour la philosophie de l'histoire de l'humanité*, trad. M. Rouché, Paris, éditions Montaigne, 1962.
- Kant, *Opuscules sur l'histoire*, trad. S. Piobetta, Paris, GF Flammarion, 1990.
- Kant, *Vers la paix perpétuelle*, trad. J.-F. Poirier et F. Proust, Paris, GF Flammarion, 2006.
- Kant, *Métaphysique des mœurs. Doctrine du droit – Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion, 2018.
- Kant, *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion, 1995.
- Hegel, *La philosophie de l'histoire*, trad. M. Bienenstock, C. Bouton, J.-M. Buée, G. Marmasse, D. Wittmann, Paris, Le livre de poche, coll. La pochotèque, 2009.
- Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Gallimard, 1969.
- Voltaire, *La philosophie de l'histoire*, Paris-Genève, éditions Slatkine, 1996.

### **Semestre 2. Philosophie de l'histoire (2/2)**

Ce TD a pour double objectif d'introduire à la philosophie hégélienne de l'histoire et d'examiner la postérité de cette conception.

Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur l'ambition hégélienne d'ériger la *Weltgeschichte* en science philosophique. Nous conduirons cet examen selon la triple perspective interne au texte hégélien : (a) celle de son *anthropologie historique* (en quel sens les peuples, qui constituent les agents « libres » de l'histoire, sont pourtant d'abord des réalités « conditionnées » géographiquement ?) ; (b) de son *histoire culturelle* (en quoi consiste le développement historique des peuples, leur vie et leur décadence ? Et pourquoi la succession spatiotemporelle des configurations culturelles donne lieu non à un simple passage mais à une filiation et à un enrichissement cumulatif des cultures ?) ; (c) et celle de l'histoire de l'esprit en tant que *tribunal du monde* (en quoi consiste la fin de l'histoire ? Et comment celle-ci se révèle-t-elle aux humains ?).

Dans un second temps, nous mesurerons la postérité de cette philosophie de l'histoire, d'abord, en examinant la transformation que le matérialisme historique marxien lui fait subir, puis, en étudiant la manière dont elle a servi de repoussoir théorique à toute prétention à l'objectivité historique, chez Tocqueville, Nietzsche et Aron.

#### Bibliographie sélective.

- R. Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1986
- Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, trad. J.-F. Kervégan, Paris, PUF, 2013.
- Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 2006.
- Hegel, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 3 vol., 1979-2004.
- Hegel, *La philosophie de l'histoire*, trad. M. Bienenstock, C. Bouton, J.-M. Buée, G. Marmasse, D. Wittmann, Paris, Le livre de poche, coll. La pochotèque, 2009.
- Hegel, *Textes pédagogiques*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 1990.
- Marx, *Thèses sur Feuerbach*, in *Philosophie*, Paris, Gallimard, 1994
- Marx, *Introduction à la critique de l'économie politique*, in *Œuvres*, tome I, Paris, Gallimard, 1963.
- Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, in *Œuvres*, tome I, Paris, Gallimard, 1963.
- Marx et Engels, *L'idéologie allemande*, in *Œuvres*, tome III, Paris, Gallimard, 1982.
- Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, in *Œuvres*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994.
- Nietzsche, *Considérations inactuelles I et II*, trad. P. Rusch, Paris, Gallimard, 1990.
- Tocqueville, *Œuvres*, 3 tomes, Paris, éditions Gallimard, 1992-2004.

#### 4.4. Séminaire commun de recherche UE6 M3/4PHPO60

La formation de Master II est complétée par six séances, destinées à l'ensemble des étudiants du M2, visant à leur donner un aperçu de la recherche avancée en philosophie politique ou en éthique. Chaque séance est organisée autour de l'exposé d'un chercheur qui présente un aspect de son travail et l'offre à la discussion. Le Master de Philosophie politique et d'éthique est en effet un master de recherche dont l'un des débouchés est la préparation d'une thèse de doctorat sous la direction d'un professeur ou d'un maître de conférences HDR, dans le cadre d'une équipe de recherche. Les séances organisées dans le cadre de l'UE6 visent donc à permettre aux étudiants de Master 2 d'appréhender les exigences de la recherche en philosophie politique et en éthique. La participation à ces séances fait partie intégrante de la formation, la validation de l'UE est basée sur un contrôle de l'assiduité des étudiants.

☞ Les six séances de l'année 2024-2025 auront lieu des mardis de 18 à 20h à la Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, amphithéâtre Georges Molinié (rez-de-chaussée). Le programme et le calendrier des séances est en cours d'élaboration et sera diffusé à la rentrée sur la page MOODLE du Master.

### 5. Journées d'étude et colloques

La formation de philosophie politique et d'éthique du Master est adossée à l'Unité mixte de recherche Sorbonne Université/CNRS « Sciences, Normes et Démocratie » (UMR 8011), dir. Philippe Audegean, qui comporte une composante de philosophie des sciences et une composante de philosophie politique et d'éthique.

Cette équipe de recherche organise, au fil de l'année, des journées d'étude et des colloques, annoncés par voie d'affichage et sur le site internet de l'UMR (<https://snd.sorbonne-universite.fr>). Assister voire participer à ces manifestations scientifiques fait partie intégrante de la formation des étudiants de Master.

### 6. Insertion professionnelle des étudiants

Il est indispensable, dès la première année du Master, que les étudiants réfléchissent à leur devenir après le Master. Diverses voies sont envisageables, dont certaines s'amorcent au sein même du Master. Se reconnaître dans telle ou telle de ces voies peut en tout état de cause retentir sur certains choix dans les formations et les travaux correspondant aux années de Master, notamment concernant le choix du mémoire principal de M2. La présente brochure se borne à repérer trois de ces voies, parmi d'autres, offertes par l'UFR de philosophie aux étudiants issus de la spécialité Philosophie politique et éthique.

A. Comme toutes les autres spécialités du Master de philosophie, la spécialité « Philosophie politique et éthique » fournit aux étudiants l'approfondissement de leur culture philosophique nécessaire à une préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire (agrégation et Capes). Les étudiants qui envisagent de s'engager dans cette voie doivent en tenir compte, dès leurs années de master, dans le choix de tel ou tel de leurs séminaires (internes ou externes à la spécialité) et dans le choix du sujet de leur mémoire principal (M2).

B. Cette voie des concours de recrutement, à laquelle l'UFR consacre un effort tout particulier, ne saurait cependant être la seule perspective d'insertion professionnelle que les étudiants puissent envisager. A l'issue du Master 1, les étudiants intéressés par les métiers de l'édition numérique peuvent également présenter leur candidature au master professionnel « Conseil éditorial et gestion des connaissances numérisées », qui est une spécialité professionnelle interne au Master de

philosophie et qui assure en un an (M2) aux étudiants sélectionnés (18 étudiants en moyenne) une formation directement professionnalisante. Des renseignements sur cette formation peuvent être trouvés ici : <http://master-conseil-edito.paris-sorbonne.fr>

C. Depuis 2011-2012 existe également un Master de formation aux métiers de l'entreprise, qui n'est accessible sur dossier qu'après un master complet (M1&2) sur contrat de professionnalisation. Des informations sur ce master peuvent être trouvées ici : [https://formations-lettres.sorbonne-universite.fr/fr/index/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-philosophie-metiers-du-management-et-de-l-administration-des-entreprises-MPHIL1L\\_609//m2-philosophie-metiers-du-management-entreprises-en-fc-M2PH09\\_19.html](https://formations-lettres.sorbonne-universite.fr/fr/index/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-philosophie-metiers-du-management-et-de-l-administration-des-entreprises-MPHIL1L_609//m2-philosophie-metiers-du-management-entreprises-en-fc-M2PH09_19.html)

## 7. Échanges internationaux

Le parcours de formation proposé par la spécialité de Master « Philosophie politique et éthique » encourage fortement les étudiants à prévoir, dans leurs années de Master, au moins un semestre d'études à l'étranger. *Il est cependant fortement conseillé aux étudiants intéressés par une telle démarche de l'envisager plutôt en M2 qu'en M1*, car l'année de M1, la plus lourde en enseignements, est une année de mise à niveau et de spécialisation en philosophie politique et en éthique, alors que l'année de M2, centrée sur la production du mémoire de recherche, s'accommode beaucoup mieux d'un suivi à distance par le directeur de mémoire.

Pour tout renseignement sur les échanges ERASMUS et hors ERASMUS, contactez le responsable des échanges internationaux pour l'UFR, Jean Baptiste FOURNIER, [jean-baptiste.fournier@sorbonne-universite.fr](mailto:jean-baptiste.fournier@sorbonne-universite.fr)

Voir également, pour la liste des destinations proposées, la page du site de la Faculté des lettres : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/partenariats-universitaires>